

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 117

14 janvier 2012

SOMMAIRE

Albany Molecular Luxembourg S.a r.i	330/	Lortinvest S.A	3013
Aleris Luxembourg S.à r.l	5586	Macrom S.A	5614
Axxion S.A	5587	Mongolian Coal Corporation S.A	5614
Billerio S.à r.l	5581	Oil Technologies International S.A	5616
Dandyman Properties S.A	5587	Open Mind Management S.A	5615
DAWID S.à r.l	5589	Prada Company S.A	5616
E.M.R. Equipement Médical Radiologique		Russian Securitisation Platform S.A	5616
S.A	5589	Sabarel S.A	5570
EPGF Finance (Luxembourg), Sàrl	5590	Sakara Holding S.A	5570
EPGF Immobilier (Luxembourg) Sàrl	5591	Segemil S.A	5577
EPGF (Luxembourg), Sàrl	5590	Selp-Invest S.A	5578
Europa Capital Investment Management		Société Civile Immobilière B.H.T	5578
S.à r.l	5590	Société des Associés Nouveaux d'AUDI	
Everix S.A	5591	S.A	5570
Fides Capital S.à r.l	5591	Société Expresse Conditionnement S.A.	
Financière Prochdufruit S.à r.l	5570	•••••	5578
FR Solar Luxco JVCo	5591	Sofim S.A	5578
Give Children a Future	5592	Solum Real Estate S.A	5579
GPM Asset Holding Limited S.A	5611	Sports et Loisirs Concept	5580
HF Immobilier S.A	5611	SRE Properties S.à r.l	5580
CON Master Holdings (GBP) S.à r.l	5586	Teco S.àr.l	5581
Isolation Benelux S.à r.l	5584	Televenture International SA	5582
zzo International S.A	5612	Tofev S.A	5583
Kubsys S.A	5612	Tool Service S.A	5583
La Continentale S.A	5615	Uniborc S.A	5592
Lion/Silk Funding Lux 1 S.à r.l	5613	Uniwell S.A	5583
Lion/Silk Funding Lux 2 S.à r.l	5615	Walufi S.A., SPF	5584
Loftinvest S.A	5612	Yaman Financial Services and Investments	
Loftinvest S.A	5614	Limited Liability Company, Luxembourg	
Loftinvest S.A	5613	Branch	5586
Loftinyast S A	E442		



Société des Associés Nouveaux d'AUDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.490.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 16 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011169835/12.

(110197199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Sabarel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.408.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 16 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, B 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011169846/12.

(110197206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Sakara Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 70.920.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 16 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011169847/12.

(110197205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Financière Prochdufruit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 164.107.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of September.

Before Us, Maitre Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Mr. Olivier Guiguet, company director, born May 15, 1970, in Bourgoin-Jallieu, France, having his personal address at 11, rue du Conseiller Collignon, F-75116, Paris, France;
- Mr. Guillaume Andriveau, company director, born on October 1, 1972 in Rouen, France, having his personal address at 1, boulevard Julien Potin, F-92200, Neuilly-sur-Seine, France.

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given on September 26, 2011

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.



Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- **Art. 1.** There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).
- **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company shall bear the name "Financière Prochdufruit S.a r.l.".
- Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined hereafter) or the Board of Managers (as defined hereafter), as applicable, by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The authorized capital, excluding the subscribed capital, is fixed at one hundred fifty thousand Euro (EUR 150.000,00) represented by one hundred fifty thousand (150.000) shares of one Euro (EUR 1,00) each.

The Sole Manager or Board of Managers (as defined hereafter) is also authorized to issue convertible instruments within the limits of the authorized capital. The manager or board of managers will determine the terms and conditions of the convertible instruments.

Furthermore, the Sole Manager or Board of Managers is authorized, during a period of five (5) years from the date of the publication of this deed, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by conversion of convertible instruments, by incorporation of claims or in any other way to be determined by the Sole Manager or Board of Managers. The Sole Manager or Board of Managers may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the subscribed share capital, realized and duly stated in the form provided for by the Law, article 6 of the Articles will be amended so as to reflect the capital increase; such modification will be recorded in authentic form by the Sole Manager or the Board of Managers or by any person duly authorized and empowered by the Sole Manager or the Board of Managers for this purpose.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.
- **Art. 8.** Vis-à-vis the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative vis-à-vis the Company.
 - Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.



In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

- **Art. 10.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.
 - Art. 11. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers.

If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The manager(s) need not to be shareholders.

The manager(s) are appointed by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital. They may be dismissed at any time, with or without cause and without indemnity, by a resolution of shareholders' meeting adopted with the same majority.

Art. 12. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

If a Board of Managers has been appointed, the Company shall be bound vis-à-vis third parties by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 13. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-today management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers' meeting may be validly held without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, sent by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. Each manager may waive the notice requirement in writing by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers' meeting may only be validly held if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to each be identified and simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.



- **Art. 14.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.
 - Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares they own. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

- **Art. 16.** The Company's accounting year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of the same year.
- **Art. 17.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of article 18.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2012.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the twelve thousand five hundred (12.500) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscribers	Shares	Payment
Olivier Guiguet, prenamed	6.250	EUR 6.250,00
Guillaume Andriveau, prenamed	6.250	EUR 6.250,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred euro (\le 1,300.-).

Resolutions of the shareholders

The shareholders have taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Olivier Guiguet, prenamed;
- Mr. Guillaume Andriveau, prenamed.

Category B Manager:

- Mr. Christophe Gaul, director, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.



2. The address of the Company is fixed at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration**

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- M. Olivier Guiguet, dirigeant de société, né le 15 mai 1970 à Bourgoin-Jallieu, France, ayant son adresse personnelle au 11, rue du Conseiller Collignon, F-75116, Paris, France,
- M. Guillaume Andriveau, dirigeant de société, né le 1 ^{er} octobre 1972 à Rouen, France, ayant son adresse personnelle au 1, boulevard Julien Potin, F-92200, Neuilly-sur-Seine, France;

ici représentés par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de deux (2) procurations données le 26 septembre 2011

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).
- **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant surtout ou partie de ses avoirs.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination «Financière Prochdufruit S.à r.l.».
- Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.



Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Le capital autorisé, excluant le capital souscrit, est fixé à cent cinquante mille Euro (EUR 150.000,00) représenté par cent cinquante mille (150.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) est aussi autorisé à émettre des instruments convertibles dans les limites du capital autorisé. Le Gérant Unique ou Conseil de Gérance déterminera les termes et conditions de ces instruments convertibles.

En outre, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance est, pendant une période de cinq (5) ans à partir du jour où le présent acte est publié, autorisé à augmenter à sa convenance le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et des parts sociales émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par conversion d'instruments convertibles, par compensation ou de toute autre manière à déterminer par le gérant ou conseil de gérance. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la tâche de recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Suite à chaque augmentation du capital souscrit, réalisée et dûment arrêtée dans les formes prescrites par la Loi, l'article 6 des Statuts sera modifié en vue de refléter l'augmentation de capital; cette modification sera enregistrée en la forme authentique par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance ou toute personne autorisée et mandatée à cette fin par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

- **Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des Statuts.
- **Art. 8.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

- **Art. 10.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
 - Art. 11. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, dénommées respectivement «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B».

- Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s).
- Le(s) gérant(s) est(sont) nommés par une résolution des associés détenant plus de la moitié du capital social et peut (vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif et sans indemnité, à la même majorité.
- Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Si un Conseil de Gérance a été nommé, la Société est valablement engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 13. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement être tenu sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit par courrier, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas



d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Chaque membre du Conseil de Gérance peut également renoncé à la convocation par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

- **Art. 14.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.
 - Art. 15. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 17.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 18.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.



Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Olivier Guiguet, prénommé	6.250	EUR 6.250,00
Guillaume Andriveau, prénommé	6.250	EUR 6.250,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, seront à la charge de la Société à raison de sa constitution et sont estimés à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Décisions des associés

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- M. Olivier Guiguet, prénommé;
- M. Guillaume Andriveau, prénommé.

Gérant de Catégorie B:

- Christophe Gaul, administrateur, né le 3 avril 1977, à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2. L'adresse du siège social est fixée au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13322. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011144049/383.

(110166946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Segemil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.320.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 16 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.



Pour la Société

Référence de publication: 2011169856/12.

(110197256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Selp-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 60.712.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 16 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011169857/11.

(110197128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Société Civile Immobilière B.H.T., Société Civile Immobilière.

R.C.S. Luxembourg E 1.092.

Je soussigné, Joseph Delrée, gérant de la société INNOVATRUST SARL, Expert Comptable, agissant en tant que domiciliataire de la société «société civile immobilière B.H.T» enregistrée au RCS sous le numéro E 1092, sise au 2A/46 route d'Eselborn a L-9706 Clervaux, dénonce par la présente le siège de la société et ce avec effet immédiat.

Clervaux, le 5 décembre 2011.

Innovatrust Sàrl Expert Comptable Joseph Delrée

Gérant

Référence de publication: 2011169867/14.

(110196723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Société Expresse Conditionnement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 55.650.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 16 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011169870/11.

(110197257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Sofim S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 24.504.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 16 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011169873/12.

(110197195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.



Solum Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 130.504.

L'an deux mille onze.

Le premier décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOLUM REAL ESTATE S.A., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130.504 (NIN 2007 2222 777),

constituée suivant acte reçu par le notaire Joëlle BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2023 du 19 septembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 69 du 10 janvier 2008;
- suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 27 février 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1200 du 17 mai 2008,

au capital social de cent mille Euros (€ 100.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Berbourg,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.
- 2.- Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (alinéa 1 er). Le siège de la société est établi à Munsbach.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à Munsbach et de fixer la nouvelle adresse à L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (alinéa 1 er). Le siège de la société est établi à Munsbach.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. SCHOELLEN, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2097. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169876/53.

(110196888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.



Sports et Loisirs Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.330.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 16 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011169888/12.

(110197196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

SRE Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 142.458.

L'an deux mille onze, le premier décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme SOLUM REAL ESTATE S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130.504.

Laquelle comparante est ici représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 novembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée SRE PROPERTIES S.à r.l., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 142.458 (NIN 2008 2443 143).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 octobre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2698 du 5 novembre 2008.

925 du 4 mai 2009.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à la société anonyme SOLUM REAL ESTATE S.A.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Munsbach et par conséquent de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.



Enregistré à Echternach, le 5 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2096. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169889/48.

(110196806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Teco S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.641.

Dépôt rectificatif du bilan qui a été déposé le 7 décembre 2011 avec comme numéro de référence de dépôt L110192285

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169914/11.

(110196793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Billerio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4069 Esch-sur-Alzette, 28, rue Dr Emile Colling.

R.C.S. Luxembourg B 162.233.

L'an deux mille onze, le treize octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

- 1. Madame Irène MUZZOLINI-GREGORIUS, retraitée, née le 9 janvier 1942 à Belvaux, demeurant à L-4069 Esch-sur-Alzette, 28, rue Dr. Emile Colling;
- 2. Madame Myriam MUZZOLINI, employée privée, née le 21 mars 1972 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4482 Belvaux, 38, rue Michel Rodange et
- 3. Madame Christiane MUZZOLINI, employée privée, née le 7 septembre 1975 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4302 Esch-sur-Alzette, 36, rue Eugène Reichling

Lesquelles comparantes ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "BILLERIO S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4069 Esch-sur-Alzette, 28, rue Dr. Emile Colling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162.233 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2070 du 6 septembre 2011.
- Que les comparantes sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de six millions cinq cent vingt-huit mille euros (6.528.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à six millions cinq cent quarante mille cinq cents euros (6.540.500,- EUR) par la création et l'émission de 52.224 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Souscription et paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Madame Irène MUZZOLINI-GREGORIUS, prénommée.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par l'apport à la société de 1.500 actions de la société GARAGE BERNARD MUZZOLINI, société anonyme, avec siège social à L-4176 Esch-sur-Alzette, 2, rue Jos Kieffer, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 17.443.

Ces actions ainsi apportées à la Société sont évaluées à la somme de six millions cinq cent vingt-huit mille euros (6.528.000,- EUR).



Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur des actions de la société a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration émise par le conseil d'administration de celle-ci en date du 13 octobre 2011, attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur.

Ladite déclaration après signature ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Fvaluation

La valeur nette de l'Apport est évaluée à six millions cinq cent vingt-huit mille euros (6.528.000,- EUR).

Cette évaluation a été approuvée par le gérant unique de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 13 octobre 2011, qui restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

Réalisation effective de l'apport

Il résulte d'une déclaration de la souscriptrice ci-avant mentionnée, que:

- elle est le seul plein propriétaire de ces actions et possède les pouvoirs d'en disposer;
- que ces actions sont libres de tout gage, nantissement, droit réel ou empêchement quelconque;
- que la transmission de ces actions n'est contraire à aucune disposition des statuts de la société et qu'en conséquence ces actions sont librement transmissibles et rien ne peut faire obstacle à l'apport et à la transcription de ces titres en faveur de la société BILLERIO S. à r. l.;
- que les actions faisant l'objet du prédit apport sont évaluées à six millions cinq cent vingt-huit mille euros (6.528.000,-EUR).

Ladite déclaration après signature ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital qui précède, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à six millions cinq cent quarante mille cinq cents euros (6.540.500,- EUR), représenté par cinquante-deux mille trois cent vingt-quatre (52.324) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (125,-) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de quatre mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdites comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. MUZZOLINI-GREGORIUS, M. MUZZOLINI, C. MUZZOLINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2011. LAC/2011/45765. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145897/76.

(110169404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Televenture International SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.849.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 24 novembre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6 ème section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

- BOLDO S.à r.l., avec siège social au 9, Rue Schiller L-2519 Luxembourg, dénoncé en date du 13 juillet 2006,



- Creative Concepts Holding S.A., avec siège social au 8-10, Rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, dénoncé en date du 5 octobre 2006,
- BABOONE PROPERTIES S.A., avec siège social au 4, Rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, dénoncé en date du 11 août 2006,
- TELEVENTURE INTERNATIONAL S.A., avec siège social au 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, dénoncé en date du 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Me Laetitia Chaniol

Le liquidateur

Référence de publication: 2011169915/21.

(110197127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Tofev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.217.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 15 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011169920/12.

(110196841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Tool Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, 59B, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 63.957.

Les comptes annuels redressés de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces comptes annuels remplacent les comptes annuels déposés le 28 juillet 2011 au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No L110122242.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 décembre 2011.

Pour TOOL SERVICE S.A.

Arend & Partners S.à r.l.

Mersch

Signature

Référence de publication: 2011169921/17.

(110197164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Uniwell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.523.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 15 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011169927/12.

(110196840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.



Walufi S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 60.627.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 15 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011169936/12.

(110196846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Isolation Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 31, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 128.281.

L'an deux mil onze, le seize août.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

- 1.- Monsieur Marcel SCHONS, commerçant et consultant en gestion d'entreprises, demeurant à B-4780 Recht, St.Vither Weg 8,
- 2.- La société en commandite simple de droit belge "IMPACT Betriebsberatung Marcel SCHONS KG", avec siège social à B-4780 Recht, St. Vither Weg 9, numéro d'entreprise 0466322352,

ici représentée par son gérant statutaire Monsieur Marcel SCHONS, prénommé.

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée "Isolation Benelux S.àr.I." (20072423 993) a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 24 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1473 du 17 juillet 2007, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 septembre 2008, publiée au dudit Mémorial C, numéro 2605 du 24 octobre 2008, -qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 128281,
- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cents parts sociales (100) de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune,
- que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "Isolation Benelux S.àr.I." avec siège social à L-9991 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie,
 - que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les décisions prises sur l'ordre du jour:

Première résolution

Les associés décident d'ajouter à l'article 2 des statuts les enseignes commerciales "NaturMat Luxemburg" et "LUX-FASSADE". L'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société porte la dénomination ISOLATION BENELUX S.àr.l. avec enseignes commerciales "NaturMat Luxemburg", "LUX-FASSADE".

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège de la société à L-9990 Weiswampach, 31, Duarrefstrooss et de modifier en conséquence l'article 4 alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. (alinéa 1 er). Le siège social de la société est établi dans la commune de Weiswampach."

Troisième résolution

Les associés décident d'élargir l'objet social et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts:

" Art. 3. La société a pour objet toutes les activités de consultance, de conseil et de management.

L'activité couvre aussi les activités d'études, d'organisation et de conseil en matière de finances, économie et gestion, fiscale et sociale.

La société peut effectuer des études de toute nature pour des tiers, elle peut réaliser des investissements en bien meubles ou immeubles et elle peut s'engager à des collaborations avec toute autre personne physique ou morale.



La société a en outre pour objet:

- les activités concernant le commerce, le négoce, l'importation, l'exportation, la vente et distribution de produits en gros et en détails de produits en bois, dérivé de bois, produits d'isolation acoustique et thermique, de machine et matériel d'investissement et globalement de tout produit en rapport avec le secteur de la construction,
- tout travaux de menuiserie, pose de recouvrements de sol et de parquet, pose de portes de tout genre y compris les portes coupe feu et portes spéciales,
 - constructions en bois, ossature bois et charpente,
 - construction et fabrication de portes, de fenêtres et de vérandas ainsi que la pose et travaux de finition,
 - production et pose de produits d'isolation acoustique et thermique de toute genre,
- travaux de jardinage, planification, fabrication et montage de maisons et chalets de jardin, d'abris de jardin, palissades, terrasse, façades et autres constructions en bois à l'extérieur,
- travaux d'assainissement de la moisissure et autres contamination des bâtiments, déshumidification et asséchage de murs.
 - travaux de rénovation dans le bâtiment.

La société a également pour objet la gestion dans le sens le plus large, l'établissement, le développement, l'amélioration et la location de toute immeuble ou investissement.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement."

Quatrième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) à cent mille euros (100.000.- EUR) sans création de parts sociales nouvelles, moyennant un apport de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (87.500.- EUR) et de fixer la valeur nominale des parts sociales à mille euros (1.000.- €)

Libération

Les associés déclarent que le montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (87.500.- €) a été intégralement libéré en numéraire au prorata des parts sociales qu'ils détiennent, notamment:

- la somme de soixante-six mille cinq cents euros (66.500.- €) par la société en commandite simple de droit belge IMPACT Betriebsberatung Marcel SCHONS KG, préqualifiée,
- la somme de vingt-et-un mille euros (21.000.- €) par Monsieur Marcel SCHONS, prénommé, de sorte que la somme de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (87.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Cinquième résolution

Les associés décident en conséquence de modifier l'article 6 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent mille euros (100.000.-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de mille euros (1.000.-EUR) chacune.

Déclaration en matière de répression du blanchiment d'argent

Les associés en application de la loi du 11 août 1998, déclarent que les fonds faisant l'objet de la présente augmentation du capital ne proviennent ni du commerce de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du Code Pénal luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.200.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Schons, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 19 août 2011 - WIL/2011/643 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



A. HOLTZ.

Wiltz, le 1 er septembre 2011.

Référence de publication: 2011147808/96.

(110171015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Yaman Financial Services and Investments Limited Liability Company, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.285.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Il est porté à la connaissance de tous que conformément à l'article 160-2 de la loi sur les sociétés commerciales Yaman Pénzügyi Szolgáltató és Befektési ferme sa succursale luxembourgeoise Yaman Financial Services and Investments Limited Liability Company, Luxembourg Branch avec effet au 9 décembre 2011.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2011169948/14.

(110197143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

iCON Master Holdings (GBP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 123.477,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 151.713.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2011

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Stéphanie Becker, avec effet au 16 novembre 2011.
- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2011169969/16.

(110196906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Aleris Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.947.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que depuis le 29 Novembre 2011, les 500 parts sociales ordinaires de la Société détenues par Intl Acquisition Co. ont été transférées à la société Dutch Aluminum C.V., société domiciliée au 11 Diakenhuisweg, 2033 AP Haarlem, Pays-Bas, enregistrée au Registre de la Chambre de Commerce sous le numéro 24328419.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Aleris Luxembourg S.à r.l.

Représentée par M. Matthijs BOGERS

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2011169970/17.

(110197021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.



Axxion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 82.112.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 04.05.2011

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Martin STÜRNER

(résidant professionnellement à D-61440 OBERURSEL, 2, Adenauerallee)

Thomas AMEND

(résidant professionnellement à L-5365 MUNSBACH, 1B, rue Gabriel Lippmann)

Uwe KRISTEN

(résidant professionnellement à D-61440 OBERURSEL, 2, Adenauerallee)

Réviseur d'Entreprises

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011169974/21.

(110197211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Dandyman Properties S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 40, Op der Heed. R.C.S. Luxembourg B 105.775.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2011

6 e Résolution

L'assemblée décide unanimement de révoquer la société DANDYMAN Ltd ayant son siège social à Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques) de son poste comme administrateur unique et comme administrateur-délégué de la société.

7 e Résolution

L'assemblée décide de manière unanime la nomination de Monsieur Roland EBSEN, demeurant à L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel, au poste d'administrateur unique et au poste d'administrateur-délégué de la société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'assemblée générale extraordinaire

Référence de publication: 2011170011/20.

(110197011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.175.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 114.207.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of the month of October.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Me Alexander KOCH, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney which was annexed at the deed from Léonie GRETHEN on 24 th August 2011, on behalf of Albany Molecular Research Inc., a company governed by the laws of Delaware, having its registered office at 26 Corporate Circle, P.O. Box 15098, Albany, NY 12212-5098



(United States of America), registered with the Secretary of State of the State of Delaware (United States of America) under number 2930230,, being the sole member of Albany Molecular Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated by a deed of Me Blanche MOUTRIER, on 16 th February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 16 May 2006, number 956, page 45843 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 114.207 in order to rectify a formal error (erreur matérielle) which occurred in the Deed.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

- 1. The sole member holds all fifty four thousand three hundred fifty (54,350) shares in issue representing the entire issued capital of the Company.
- 2. The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record that three formal errors (erreurs matérielles) occurred in the deed from 24 th August 2011 which shall be rectified as follows:
- The amount of the capital increase of twenty four thousand euro (24,000.- EUR) must be replaced by two hundred forty two thousand euro (242,000.- EUR);
 - The number of the newly issued shares of forty eight (48) must be replaced by four hundred eighty four (484);
 - The article 5:
- " Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at twenty-seven million one hundred and ninety-nine thousand euro (EUR 27,199,000.-) divided into fifty-four thousand three hundred and ninety-eight (54,398) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, all of which are fully paid up."

by

" Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at twenty-seven million four hundred and seventeen thousand euros (EUR 27.417.000.-), divided into fifty four thousand eight hundred and thirty four (54.834) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above amendments are estimated at hundred fifty euro (150.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Me Alexander KOCH, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration laquelle a été annexée à l'acte de Me Léonie GRETHEN en date du 24 août 2011, pour le compte de Albany Molecular Research Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 26 Corporate Circle, P.O. Box 15098, Albany, NY 12212-5098 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) sous le numéro 2930230,, étant l'associé unique de Albany Molecular Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu Me Blanche MOUTRIER en date du 16 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 16 mai 2006, numéro 956, page 45843 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.207 afin de rectifier une erreur matérielle apparue dans l'Acte.

La partie comparante a déclaré et prié le notaire d'acter que:

- 1. L'associé unique détient toutes les cinquante-quatre mille trois cent cinquante (54.350) parts sociales émises représentant l'intégralité du capital social émis de la Société.
- 2. La partie comparante, agissant ès qualités, déclare et requiert le notaire d'acter que trois erreurs matérielles se sont glissées dans l'acte du 24 août 2011 qui doivent être rectifiées comme suit:
- Le montant de l'augmentation de capital de vingt-quatre mille euro (24.000,- EUR) doit être remplacé par deux cent quarante-deux mille euro (242.000,- EUR);
- Le montant de parts sociales nouvellement émises de quarante-huit (48) doit être remplacé par quatre cent quatrevingt-quatre (484);
 - L'article 5:



" Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-sept millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 27.199.000,-) représenté par cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (54.398) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée."

Par

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-sept millions quatre cent dix-sept mille euros (EUR 27.417.000,-) représenté par cinquante-quatre mille huit cent trente-quatre (54.834) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée."

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société du fait des modifications ci-dessus sont estimés à cent cinquante euros (150,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46332. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Référence de publication: 2011149078/88.

(110173353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

DAWID S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 5, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 146.301.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Luxembourg le 7 décembre 2011

- En date du 7 décembre 2011, Monsieur Lucio BAIOCCHI, demeurant à L-3565 DUDELANGE, 3, rue Fany Schumacher, a cédé à Madame Ewelina DOMBKA, demeurant à L-1747 LUXEMBOURG, 8, Op der Heed ses 30 (trente) parts sociales de la société DAWID S.A.R.L.

Il résulte après cette cession de parts sociales que le capital social de la société prémentionnée est réparti de la façon suivante:

- Monsieur Lucio BAIOCCHI, demeurant à L-3565 DUDELANGE, 3, rue Fany Schumacher sera rayé en tant qu'associé de la société DAWID S.A.R.L. prédésignée, avec effet immédiat.

Il résulte après cette décision, que le nombre des associés est fixé à un:

Madame Ewelina DOMBKA, demeurant à L-1747 LUXEMBOURG, 8, Op der Heed

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011170012/20.

(110197148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

E.M.R. Equipement Médical Radiologique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 66.870.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 décembre 2009 les organes de la société se composent comme suir:

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Guglielmo CARBONERO, né le 3 septembre 1969 à Santa Margherita Ligure (I),

demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano - Via G.B. Pioda 9.

M. Luca MORETTI, né le 6 mai 1964 à Mendrisio (CH),



demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano - Via G.B. Pioda 9.

Mme Antonella MOUJAHED, née le 21 avril 1963 a Viganello (CH),

demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano - Via G.B. Pioda 9.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

CF AUDIT & CONSULTING S.A., établie à CH-6900 Lugano - Via Cantonale 6

Jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2011170016/22.

(110196907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Europa Capital Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 154.529.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg le 5 décembre 2011

L'associé unique de la Société a décidé le 5 décembre 2011 de mettre fin avec effet immédiat au mandat de réviseur d'entreprises agréée de la société Deloitte S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Pour la Société Signature

Référence de publication: 2011170017/15.

(110196902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

EPGF (Luxembourg), Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.500.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 83.466.

L'adresse de Monsieur Dominique Ransquin, membre du conseil de gérance de la société EPGF (Luxembourg) S.à r.l., a été transférée au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Luxembourg.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011170018/12.

(110197268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

EPGF Finance (Luxembourg), Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 83.465.

L'adresse de Monsieur Dominique Ransquin, membre du conseil de gérance de la société EPGF Finance (Luxembourg) S.à r.l., a été transférée au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Luxembourg.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011170019/12.

(110197277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.



EPGF Immobilier (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 113.322.

L'adresse de Monsieur Dominique Ransquin, membre du conseil de gérance de la société EPGF Immobilier (Luxembourg) S.à r.l., a été transférée au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Luxembourg.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011170020/12.

(110197149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Everix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 138.013.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 novembre 2011, Monsieur Sébastien BOMBENGER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Madame Viviane HENGEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Madame Caroline FELTEN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés administrateurs au Conseil d'Administration en remplacement des Administrateurs démissionnaires, KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy BAUMANN, représentant permanent, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg représentée par Madame Marie BOURLOND, représentant permanent et VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg représentée par Monsieur Guy KETTMANN, représentant permanent.

Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Luxembourg, le 30 NOV. 2011.

Pour: EVERIX S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011170021/22.

(110197145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Fides Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.924.

Extrait du transfert de parts sociales en date du 14 novembre 2011.

Suite au contrat de transfert de parts sociales, il résulte que Bromela Ltd ayant son siège au Akara Building, 24 De Castro Street Wickhams Cay, 1 13136 Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques a transféré les 500 parts sociales qu'elle détenait à Infide Corporation S.A. établie et ayant son siège au Via Espagna, 120, Panama, Republic of Panama.

L'associé unique de la société est donc Infide Corporation S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011170023/14.

(110196973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

FR Solar Luxco JVCo, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.668.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 novembre 2011

En date du 25 novembre 2011, Mr. Francesco Giuliani, domicilié au One, Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats Unis D'Amérique, Mr. Alan G. Schwartz, domicilié au One, Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats Unis D'Amérique



et Mr. Matthew Raben, domicilié au One, Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats Unis D'Amérique, ont été réélus en tant que commissaires aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Hille-Paul Schut Un mandataire

Référence de publication: 2011170026/17.

(110196801) Déposé au registre de commerce et des sociétés <u>de Luxembourg</u>, le 12 décembre 2011.

Give Children a Future, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4936 Bascharage, 28, rue de la Reconnaissance Nationale.

R.C.S. Luxembourg F 8.126.

Assemblée Générale du 25.11.2011

- a) 2. Membres. Article 2. Modification adoptée à l'Assemblée Générale du 25.11.2011: "Compte-tenu de leur implication dans les actions et la gestion de l'association, les fondateurs de l'association sont exonérés des paiements de cotisation et restent membres effectifs tant qu'ils ne démissionnent pas. Les personnes faisant partie du conseil d'administration sont exonérées du paiement de cotisation et restent membres effectifs tant qu'ils ne démissionnent pas ou ne terminent pas leur mandat."
- b) 2. Membres. Article 3. Ajoute adoptée à l'Assemblée Générale du 25.11.2011: "Peut devenir membre adhérent de l'association toute personne physique ou morale ayant fait un don à l'association et dont le montant est supérieur au montant de la cotisation en cours sous réserve que le Conseil d'Administration n'ait pas manifesté son refus d'accorder le statut de membre adhérent à la personne donatrice ou que cette dernière n'ait pas expressément manifesté par écrit son refus de devenir membre."
- c) 3. Assemblée générale. Article 2. Modification adoptée à l'Assemblée Générale du 25.11.2011: "L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée au minimum 15 jours à l'avance par lettre circulaire, ou par tout autre moyen approprié, à tous les membres effectifs de l'association, ensemble avec l'ordre du jour"
- d) 3. Assemblée générale. Article 3. Modification adoptée à l'Assemblée Générale du 25.11.2011: "L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande écrite, ou par tout autre moyen approprié, d'un cinquième des membres effectifs de l'association, courrier adressé au minimum 15 jours à l'avance par lettre au président du conseil d'administration, détaillant les motifs et sujets à traiter"
- e) 3. Membres. Article 6. Modification adoptée à l'Assemblée Générale du 25.11.2011: "Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que le conseil d'administration y consente à la majorité des membres effectifs présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. De même, des résolutions supplémentaires pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, et lors de l'assemblée générale, si elles sont adoptées à la majorité des membres effectifs présents ou représentés lors de la dite assemblée générale."
- f) 4. Administration. Article 7. Modification adoptée à l'Assemblée Générale du 25.11.2011: "La durée de tous les mandats est de 3 ans pleins, fin de l'année civile en cours."
- g) 4. Administration. Article 12. Modification adoptée à l'Assemblée Générale du 25.11.2011: "Pour tous les mandats, la signature seule du président engage l'association."

Fait à Bascharage, le 28.11.2011.

Certifié conforme

Paula MALYON

Présidente de Give Children A Future asbl

Référence de publication: 2011170027/39.

(110197020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Uniborc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 165.081.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on tenth day of November.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:



1. RODAMCO CZECH B.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Schiphol Boulevard 371 Tower H, 118BK Luchtaven Schiphol, registered with Trade and Companies register of Rotterdam under number 24278524 (Rodamco);

here represented by François Bernard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in under private seal; and

2. ORCO PROPERTY GROUP S.A., a public company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 44.996 (Orco);

here represented by François Bernard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which they declare to establish as follows:

1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of UNIBORC S.A." (the Company).

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in the Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred:
- (i) within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the Board; and
- (ii) outside the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for amendments of these Articles.
- 2.2 The Company may set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg.
 - 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

4. Corporate purpose.

- 4.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in the Property Company and directly or indirectly to acquire, develop, build, own, operate, hold, manage, maintain, provide services with respect to, finance, sell, substitute and dispose of (or otherwise deal with) and lease to third parties, the Property and the Project.
 - 4.2 The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in the Company Group.
- 4.3 The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities.
- 4.4 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.
- **5. Share capital.** The share capital of the Company is set at EUR 31,000, represented by 27,900 A shares (the Class A Shares) and 3,100 B shares (the Class B Shares), each Share having a nominal value of EUR 1 (one euro).

6. Shares.

- 6.1 The Shares shall be in registered form and shall carry the same rights, unless otherwise stated in these Articles.
- 6.2 A share register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on such Shares, the transfer(s) of Shares and the dates of such transfer(s). The ownership of the Shares will be established by the entry in the share register.
- 6.3 Certificates of these entries may be issued to the shareholders at their request and such certificates, if any, will be signed by the Chairman of the Board.
- 6.4 In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.
- 6.5 Upon any exercise of the Call Option, the Class A Shares which are the subject of the Call Option shall automatically convert to Class B Shares prior to the transfer to the beneficiary of the Call Option.
- 6.6 Without prejudice to Article 6.5, upon any exercise of the Call Option, the Shareholders shall convene and attend and vote in favour of such resolutions as may be required in order to implement the Call Option Conversion at, any notarial meeting which may be required in order to implement the Call Option Conversion.
- 6.7 Without prejudice to Articles 6.5 and 6.6, in the event that for whatever reason following the implementation of the Call Option any Class A Shares are held by the beneficiary of the Call Option, such Class A Shares shall be deemed for all purposes to be Class B Shares, and each Article hereunder shall be construed accordingly.

7. Transfers of shares.

7.1 General



- 7.1.1 The provisions of this article 7 apply in relation to any Transfer, or proposed Transfer, of any Company Interest or any related interest therein unless provided otherwise in these Articles or with the prior written consent of the other Shareholder or if expressly permitted by any agreement entered into between the Shareholders with respect to the Company.
 - 7.2 Restriction on Transfer
- 7.2.1 Except as permitted by this article 7 or with the prior written consent of the other Shareholder or if expressly permitted by any agreement entered into between the Shareholders with respect to the Company or if required from a Shareholder for regulatory reasons under applicable laws, no Shareholder shall, directly or indirectly, until after the first anniversary of the Opening of Project I (the Lock-up Period):
- (i) transfer any Company Interest resulting in a transfer of ownership realised free of charge or for consideration in whatever form and for any reason whatsoever, including but not limited to (a) transfers by way of contribution, merger, spin-off, exchange, sale involving repurchase option, loan of securities, transfers on trust or any other similar operations, gift, death, liquidation of a company, community or succession or (b) transfers concerning ownership, beneficial ownership or any other subdivision of ownership rights or other rights connected in particular with the Shares (including as need be the right to vote or collect dividends);
 - (ii) grant, declare, create or dispose of any right or interest in any Company Interests; or
 - (iii) create or permit to exist any Encumbrance over any Company Interests or rights therein; (collectively a Transfer and any reference to the verb "to Transfer" shall be construed accordingly).
 - 7.3 Intra-Group Transfers
- 7.3.1 By exception, a Shareholder may at any time Transfer all or part of the Company Interest held by it to an Affiliate incorporated in the European Union provided that, prior to any such Transfer, the transferee shall agree in writing (i) to be bound and obligated by the terms of the Shareholders Agreement on the same terms as the transferring Shareholder and (ii) not to cease to be an Affiliate incorporated in the European Union of the transferring Shareholder unless, prior to ceasing to be an Affiliate or to be incorporated in the European Union, such Affiliate Transfers all of the relevant Company Interest to the transferring Shareholder or an Affiliate of the transferring Shareholder that satisfies the requirements of this article.
 - 7.4 Right of First Refusal
- 7.4.1 Following the expiration of the Lock-up Period, save with the consent of the other Shareholder or if expressly permitted under the Shareholders Agreement, should either Shareholder desire to Transfer all, but not less than all, of its Company Interest (the Sale Interest), other than pursuant to article 7.3.1 above, then such Shareholder may do so, subject to complying with this article 7.4 and articles 7.5 to 7.7 below and with any other conditions which may be set forth in the Shareholders Agreement.
- 7.4.2 Prior to any Transfer of a Company Interest, the transferring Shareholder (the Seller) shall serve a notice (a Transfer Notice) to the other Shareholder (the Recipient) specifying the price (the Transfer Price) and the main terms and conditions at which the Seller proposes selling the Sale Interest.
- 7.4.3 Upon receipt of a Transfer Notice, the Recipient shall have the right, by sending written notice to the Seller within thirty (30) days after receipt of the Transfer Notice, to purchase all (and not less than all) of the Sale Interest on the terms set forth in the Transfer Notice; if the Recipient fails to notify to the Seller its answer to the Transfer Notice within the thirty (30) days period mentioned above, it shall be deemed to have irrevocably waived its right of first refusal with respect to the notified Transfer and elected not to acquire the Sale Interest.
- 7.4.4 If the Recipient shall not have elected to acquire all of the Sale Interests on the terms and conditions set out in the Transfer Notice, the Seller shall have the right, within one hundred and eighty (180) days after the Transfer Notice shall have been sent, to transfer all of the Sale Interests to a third party for a purchase price that is no less than the Transfer Price and on such other terms and conditions that are not materially more advantageous to the third party purchaser than those set forth in the Transfer Notice; if such Transfer to a third party cannot be completed within the one hundred and eighty (180) days' period mentioned above, a new Transfer Notice shall have to be duly notified by the Seller to the Recipient.
- 7.4.5 If the Recipient shall have elected to acquire all of the Sale Interests on the terms and conditions set out in the Transfer Notice, the Shareholders shall conclude the transfer of the Sale Interest within thirty (30) days after the later of (i) the sending of the answer to the Transfer Notice and (ii) the obtaining of all applicable competition and regulatory approvals required under applicable laws for the sale of the Shares pursuant to the Transfer Notice and such approvals being in legal force.
 - 7.5 Regulatory Approvals
- 7.5.1 If the transfer of the Sale Interests to the Recipient or the third party purchaser pursuant to article 7.4 above is subject to obtaining the approval of any regulatory authority, the period of thirty (30) days referred to in article 7.4.5 above shall, if the relevant approval has not been obtained by the tenth (10 th) Business Day prior to the end of such period, be extended so that it expires at the end of the tenth (10 th) Business Day after the day on which the last relevant regulatory approval has been obtained.
 - 7.6 Tag-Along right



- 7.6.1 If the B Shareholder is the Recipient and does not exercise its right to purchase the Sale Interest on the terms set forth in the Transfer Notice in accordance with article 7.4 above, it shall indicate in its answer to the Transfer Notice that shall be notified to the A Shareholder within thirty (30) days after the receipt of the Transfer Notice whether it intends to Transfer its Company Interest to a potential third party purchaser of the Sale Interest simultaneously to the A Shareholder and on the same terms and conditions (a Tag-Along Notice).
- 7.6.2 If the B Shareholder fails to send to the A Shareholder a Tag-Along Notice within the thirty (30) days period mentioned above, it shall be deemed to have irrevocably waived its tag-along right with respect to the notified Transfer.
- 7.6.3 If the B Shareholder shall have elected to exercise its tag-along right in accordance with article 7.6.1 above, the A Shareholder shall, no less than five (5) Business Days prior to the closing of the sale of the Sale Interest, disclose to the B Shareholder the identity of the proposed third party purchaser, the proposed purchase price (which shall not be lower than the notified Transfer Price) and the payment terms and ensure that such third party purchaser will (i) purchase the Sale Interest from the B Shareholder under the terms and conditions which are not worse than those agreed between the A Shareholder and such third party purchaser; and (ii) enter into the relevant share purchase agreement with the B Shareholder on the date on which the A Shareholder enters into the share purchase agreement regarding Sale Interest with the third party Seller.

7.7 Drag-Along Rights

- 7.7.1 If at any time after the Lock-Up Period, the A Shareholder receives a bona fide written offer from a third party to purchase 100% of the Company Interests (a Purchase Offer), the A Shareholder shall be entitled to oblige the B Shareholder to sell all (but not less than all) of its Company Interest to the proposed third party purchaser, in accordance with this article 7.7.
- 7.7.2 The A Shareholder shall serve on the B Shareholder, with a copy to the Company, a notice of the exercise of its drag along right set forth in this article 7.7 (a Drag-Along Notice).
- 7.7.3 The Drag-Along Notice shall include either (a) a copy of the Purchase Offer or (b) a written offer from the third party purchaser to purchase all (and not less than all) of the B Shareholder's Company Interest under the same price per Share and at the same terms and conditions as those offered to the A Shareholder. The Drag-Along Notice shall also stipulate the date on which the transfer is to be completed (the Drag-Along Completion Date).
- 7.7.4 The B Shareholder shall have the right to elect to exercise its right of first refusal in accordance with article 7.4 above, provided that written notice to that effect has been delivered to the A Shareholder, copied to the Company, within thirty days following receipt of the Drag-Along Notice (and for such purposes the Drag Along Notice shall be deemed to be a Transfer Notice). In such event, article 7.4 shall apply.
- 7.7.5 In the event that the B Shareholder does not elect to exercise its right of first refusal within such thirty (30) day period, such right of first refusal shall be automatically and irrevocably waived, and the drag along mechanism and the obligations of the B Shareholder set forth in the remainder of this article 7.7 shall be automatically triggered, and:
- (i) completion of the Transfer of all of the B Shareholder's Company Interest shall take place on the Drag-Along Completion Date, or on such later date as the A Shareholder and the third party purchaser may agree and notify to the B Shareholder with a copy to the Company and at such reasonable place as the parties may agree or, failing which, at the registered office of the Company; and
- (ii) at such completion, the B Shareholder shall, against payment of the purchase price for its Company Interest, deliver to the third party purchaser or to its order the relevant share certificates (if any) reflecting such transfer, together with such other documents (including for the avoidance of doubt the share transfer register) duly signed by the B Shareholder as may be required in order to complete the Transfer.
- 7.7.6 The proposed third party purchaser shall not have entered into any agreement, commitment or undertaking with the A Shareholder that has, or would have, the effect of providing to the A Shareholder consideration for its Company Interest that is greater than that specified in the Purchase Offer.

8. Management.

- 8.1 The Company shall be managed by the Board which shall comprise three Directors (who do not need to be shareholders of the Company) of whom two (2) shall be chosen and appointed by the General Meeting by way of a simple majority vote from a list of candidates presented by the A Shareholder and who will receive an A signatory power (the A Directors) and one (1) shall be chosen and appointed by the General Meeting by way of a simple majority vote from a list of candidates presented by the B Shareholder and who will receive a B signatory power (the B Director) as long as the percentage of Shares held by the B Shareholder in the capital of the Company does not fall below 10% upon which event, the Board shall be composed of three A Directors.
- 8.2 The Directors of the Company shall be appointed by the General Meeting for a term not exceeding six years, renewable. The General Meeting shall also determine the remuneration of Directors (if any). Without prejudice to any applicable contractual rights or remedies, a Director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by the General Meeting.
 - 8.3 The Chairman shall be chosen among the A Directors upon presentation by the A Shareholder.
- 8.4 The Chairman shall also serve as the COO of the Company and, subject to the terms and conditions of these Articles, shall have the authority to act for and bind the Company.



9. Meetings of the board.

- 9.1 The Chairman will preside at all meetings of the Board. The Chairman may appoint a secretary (who does not need to be a Director) who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. In the absence of the Chairman, the Board may appoint another member of the Board as chairman among the A Directors pro tempore by majority vote of the Directors present or represented at such meeting.
- 9.2 At least five (5) Business Days written notice shall be given to each Director of any Board meeting unless all of the Directors approve in writing of a shorter notice period. Any notice shall include an agenda identifying the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.
- 9.3 Meetings of the Board shall be held at the Company's registered office in Luxembourg, or at such other locations as shall be agreed by the Directors, provided that a majority of the meetings are held in Luxembourg (with a majority of the Directors being in physical attendance). Any Director may call a meeting of the Board.
- 9.4 The Board shall be deemed to meet together if, being in separate locations, Directors are nonetheless linked by telephone or other electronic means of communication which allows those participating to hear and speak to each other.
- 9.5 A decision in writing signed by all of the Directors shall be treated as if such decision has been made at a meeting of the Board. Such decision shall consist of one or several documents containing the resolutions which are signed by each Director (the Written Resolutions). The date of the Written Resolutions shall be the date of the last signature of a director on the Written Resolutions.
- 9.6 Each Director shall be entitled to appoint another Director as his proxy to attend meetings, vote in favour of or against resolutions or abstain and perform other acts to be performed by him.
- 9.7 Any Director represented by proxy or attending a Board meeting by conference call or videoconferencing system is deemed to attend the meeting.
 - 9.8 The quorum for transacting business at any Board of Directors meeting shall be at least two (2) Directors.
- 9.9 Without prejudice to article 14, the Board shall decide on matters by a simple majority vote and each Director shall have one (1) vote. The Chairman shall not be entitled to a second or casting vote.
- 9.10 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by at least two of the Directors who were present or represented at the relevant meeting.
- **10.** Powers of the board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved to the General Meeting by the Law or by these Articles fall within the competence of the Board.

11. Delegation of powers.

- 11.1 The Board may delegate the day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto to the COO of the Company or more person(s) (who do not need to be shareholder (s) or member(s) of the Board).
- 11.2 The Board may also delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agent(s) and determine the relevant terms and conditions of this delegation of powers.
- **12. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the COO. The Company shall further be bound by the sole or joint signature(s) of any person(s) to whom specific signatory power has been granted by the COO but only within the limits of such power. Within the boundaries of the day-to-day management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 11 above.
- **13. Conflict of interests.** In the event that any Director has or may have any personal interest in any transaction of the Company, the provisions of article 57 of the Law shall apply.

14. Board reserved matters.

- 14.1 Without prejudice to the remainder of this article 14, any Board resolution in order to be passed shall be approved by a simple majority vote of the Directors present or represented.
- 14.2 As long as Orco Property Group SA and/or any of its Affiliates holds at least 10% of the total issued and outstanding Shares of the Company, the following matters shall require the affirmative vote of at least one (1) A Director and that of the B Director, to the extent that a B Director holds office:
- (i) other than with respect to the Company, material changes to the articles of association or other constitutive documents of any Company Group Member unless provided for in the Business Plan;
- (ii) any Company Group Member disposing of, or entering into any agreement to dispose of, all or any portion of (or interest or rights in) the Property, a Project or Property Company;
- (iii) other than with respect to the Company, any proposal to wind up any Company Group Member or to commence any other voluntary proceeding seeking liquidation, reorganisation, readjustment or other relief under any bankruptcy, insolvency or similar law or the consent by any Company Group Member to a decree or order for relief or any filing of a petition under such law or to the appointments of a trustee, receiver or liquidator or any other voluntary action by



any Company Group Member in furtherance of its bankruptcy, reorganisation, liquidation, dissolution or termination of its corporate status;

- (iv) other than with respect to the Company, the merger, consolidation, division or other transformation of any Company Group Member unless provided for in the Business Plan; and
- (v) making any material changes to any of the parameters for the Project as such may be agreed in the Shareholders Agreement.
- 14.3 As long as Orco Property Group SA and/or any of its Affiliates holds at least 40% (but less than 50%) of the total issued and outstanding Shares of the Company, the following matters shall require the affirmative vote of at least one (1) A Director and that of the B Director, to the extent that a B Director holds office:
- (i) selling, transferring, divesting or otherwise disposing of, or acquiring any assets to the extent the aggregate value of all such assets so sold, transferred, divested or otherwise disposed of, or acquired in any twelve (12) month period exceeds Euro 1,000,000 unless provided for in the Business Plan;
- (ii) changing the authorised or issued share capital of any Company Group Member, save that of the Company or the issue of equity interests to any person (except, in each case, as contemplated by the Shareholders Agreement or the Business Plan);
- (iii) the initiation or conduct (including settlement) of legal or governmental regulatory proceedings to which the Company or any of its Affiliates (save for the Property Company and the subsidiaries of the latter) is a party where the amount in dispute or the loss to the Company and/or its Affiliates could exceed Euro 750,000 in the aggregate, with the exception of undertaking legal actions which are immediately required and cannot be delayed;
- (iv) except in relation to the Company or the Property Company, appointing or changing the auditor or tax advisors of any Company Group Member;
 - (v) appointing or changing the tax advisors of the Company; appointing or changing auditor of the Property Company;
 - (vi) adopting or changing any accounting policies or valuation or depreciation methods of any Company Group Member;
- (vii) any Company Group Member entering into any partnership, joint venture, control, profit transfer, silent partnership or similar agreement unless provided for in the Business Plan; and
- (viii) determining or paying any compensation to any officers of the Company and Property Company not provided for in the Business Plan.
- 14.4 As long as Orco Property Group SA and/or any of its Affiliates holds at least 25% (but less than 40%) of the total issued and outstanding Shares of the Company, the Board Reserved Matters shall be those matters set out in article 14.2 and those matters set out in article 14.3 (ii), 14.3 (vii) and 14.3 (viii).

15. General meetings.

15.1 Powers of the General Meeting of the Shareholders

The General Meeting properly constituted represents the entire body of the Shareholders. It has the powers conferred upon it by the Law.

- 15.2 Annual General Meeting Other General Meetings
- 15.2.1 The annual General Meeting shall be held at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Business Day of April, at 11:00 am. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.
- 15.2.2 Other General Meetings may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notices of such meetings, it being understood however that a majority of General Meetings will be held outside the Czech Republic.

16. Notice, Quorum and Voting procedures

- 16.1 The convening notice formalities and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of General Meetings, unless otherwise provided herein.
- 16.2 Convening notices for each General Meeting shall include the place, date and time of the meeting and shall include an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed (unless the Shareholders agree otherwise).
- 16.3 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, the meeting may be held without prior notice if all the Shareholders agree to waive convening notices.
- 16.4 The Board as well as the statutory auditors, if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing at least one tenth of the share capital of the Company require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the share capital of the Company may require the addition of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed, by registered mail, to the Company at least (five) days before the relevant General Meeting.
- 16.5 Convening notices for every General Meeting shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial) and in



a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the General Meeting to registered Shareholders. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

- 16.6 Each Share is entitled to one vote.
- 16.7 Subject to articles 16.8 and 16.13, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.
- 16.8 The quorum for General Meetings shall require, on first convening, one (1) duly authorised representative of the A Shareholder and one (1) duly authorised representative of the B Shareholder. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, without any quorum requirement, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Gazette (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders as set forth in the Articles may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and the bondholders, if any, or as contemplated in any shareholders agreement that may be entered into between the Shareholders with respect to the Company from time to time.
- 16.9 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person (who does not need to be a shareholder) as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature is affixed.
- 16.10 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby: (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis, and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.
- 16.11 The Chairman shall preside at the General Meeting. If the Chairman is not present in person, the Shareholders will, before starting any deliberation, elect a chairman pro tempore for the relevant General Meeting. The chairman of the relevant General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer of the relevant General Meeting form the bureau of the General Meeting.
- 16.12 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so.
- 16.13 As long as Orco Property Group SA and/or any of its Affiliates holds at least 10% of the total issued and outstanding Shares of the Company, the following matters will require an affirmative vote of 100% of the Shares present or represented:
- (i) material changes to these Articles unless provided for in the Business Plan or except as required to give effect to the Call Option Conversion;
- (ii) any proposal to wind up the Company or to commence any other voluntary proceeding seeking liquidation, reorganisation, readjustment or other relief under any bankruptcy, insolvency or similar law or the consent by the Company to a decree or order for relief or any filing of a petition under such law or to the appointments of a trustee, receiver or liquidator or any other voluntary action by the Company in furtherance of its bankruptcy, reorganisation, liquidation, dissolution or termination of its corporate status; and
- (iii) the merger, consolidation, division or other transformation of the Company unless provided for in the Business Plan;
- 16.14 As long as Orco Property Group SA and/or any of its Affiliates holds at least 40% (but less than 50%) of the total issued and outstanding Shares of the Company, the following matters will require an affirmative vote of 100% of the Shares present or represented:
 - (i) appointing or changing the Company's auditor;
- (ii) changing the authorised or issued share capital of the Company or the issue of equity interests to any person (except, in each case, as required to give effect to the Call Option Conversion, as contemplated by the Shareholders Agreement or as expressly provided in the Business Plan); and
- (iii) determining or paying any compensation to any Director, the Chairman or any other officers of the Company except as expressly provided in the Business Plan.
- **17. Financial year.** The financial year of the Company begins on 1 January and ends on 31 December of each year (the Financial Year).



18. Annual accounts.

- 18.1 Each year, at the end of the financial year, the Board will draw up the annual accounts of the Company in accordance with applicable law.
- 18.2 At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the annual accounts of the Company together with its report and such other documents as may be required by law to the external auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its/their report.
- 18.3 At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts of the Company, the reports of the Board and of the auditor of the Company and such other documents as may be required by law shall be made available at the registered office of the Company for inspection by the Shareholders during regular business hours.

19. Distribution of profits.

- 19.1 Every year five (5) per cent. of the net profit will be set aside in order to increase the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital. The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting, as well as the Board as set forth in article 19.2.
- 19.2 Dividends, when payable, will subject to applicable law be distributed at the time and place fixed by the Board within the limits of the decision of the General Meeting. Interim dividends may be paid by the Board within the conditions provided for by the Law.
- 19.3 Subject to applicable law, after the Opening of Project I and subject to article 19.1, all Net Cash Flow for any Financial Year shall be paid and distributed to the Shareholders in the following manner and order of priority:
- (i) first, to the Shareholders, in proportion to their respective Equity Proportions, until the Shareholders shall have each received aggregate distribution equal to the greater of (i) 120% of their Equity Contributions and (ii) the sum of their respective Equity Contributions plus a compounded annual return of 12%; and
 - (ii) thereafter, to the Shareholders, pro rata their respective shareholdings in the Company.
- 19.4 Within fifteen (15) Business Days of the approval of the accounts of the Company for a Financial Year, the Company shall, to the maximum extent permitted by law, distribute to the Shareholders their respective shares (calculated in accordance with article 19.3), if any, of the Company's Net Cash Flow for such Financial Year.
- **20. Auditor.** The Company shall be audited by one or more statutory auditors appointed by the General Meeting for a period of office not exceeding six years and chosen from the list of approved auditors held by the «Institut des Réviseurs d'Entreprises». Statutory auditors may be re-elected.
- **21. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting, adopted in accordance with the requirements set forth in article 16.13. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).
- 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.
- **23. Definitions.** A Director means a director with an A signatory power and who was appointed by the General Meeting upon nomination by the A Shareholder;

Adjacent Land means those certain parcels of real property comprising up to 12,230 square meters of space in the aggregate and located in the Bubny cadastral area of Prague 7;

Affiliate means, with respect to any entity, any other entity that directly or indirectly, through one or more intermediaries, Controls, is Controlled by, or is under common Control with such entity;

A Shareholder means the holder of Class A Shares;

Articles means these articles of association of the Company;

B Director means a director with a B signatory power and who was appointed by the General Meeting upon nomination by the B Shareholder;

BD Land means those certain parcels of real property comprising approximately 36,187 square meters of space in the aggregate and located in the Bubny cadastral area of Prague 7;

B Shareholder means the holder of Class B Shares;

Board means the board of Directors of the Company;

Board Reserved Matters means those matters listed in article 14 of these Articles which shall be resolved upon with the affirmative vote of at least one A Director and with the affirmative vote of the B Director;

Business Days means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks generally are open in Prague, Paris and Luxembourg for a full range of business;

Business Plan means the business plan as agreed between the Shareholders from time to time in accordance with the Business Plan;

Call Option has the meaning given to it in the Shareholders Agreement;



Call Option Conversion means the conversion of any and all Class A Shares which are the subject of the Call Option into Class B Shares, to the intent that no Class A Shares shall be held by the beneficiary of the Call Option;

Chairman means the chairman of the Board as nominated in accordance with article 8.3;

COO means COO, being the Administrateur-Délégué of the Company;

Class A Shares has the meaning given to it in article 5;

Class B Shares has the meaning given to it in article 5;

Company Group means the Company, the Property Company and any of their Subsidiaries from time to time;

Company Group Member means any member of the Company Group;

Company Interest means, in respect of either Shareholder, such Shareholder's right, title and interest in all Shares owned by such Shareholder (or any of its Affiliates) and all Shareholder Loans provided by such Shareholder (or any of its Affiliates) to the Company or any Company Group Member;

Control means with respect to any entity, the ability, directly or indirectly, to direct or cause the direction of the policies and management of such entity, whether through the ownership of securities, by contract or otherwise, provided that neither the Company nor any Company Group Member shall be regarded as an Affiliate of any Shareholder; and "Controlled" and "Controlling" shall be construed accordingly;

Directors means the A Directors and the B Director of the Company and Director means any of them;

Drag Along Completion Date has the meaning given to it in article 7.7.3;

Drag Along Notice has the meaning given to it in article 7.7.2;

Encumbrance means a mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, third-party right or interest (including by way of lease or otherwise), other encumbrance or security interest of any kind, or another type of preferential arrangement (including, without limitation, a title transfer or retention arrangement) having similar effect;

Equity Contributions means all amounts contributed by the Shareholders (and any of their respective Affiliates) to the Company whether in cash, in kind or as Shareholder Loans (capitalised or not) together with the accrued interests;

Equity Proportions means, in respect of either Shareholder, the ratio from time to time of the Equity Contributions made by such Shareholder (and any of its Affiliates) divided by the aggregate of all Equity Contributions that shall have been made by all of the Shareholders (and their respective Affiliates);

Financial Year has the meaning given in article 17;

General Meeting means each general meeting of the Shareholders;

Law means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

Lock-Up Period has the meaning given to it in article 7.2.1;

Net Cash Flow has the meaning given to it in the Shareholders Agreement;

Opening of Project I means the opening of Project I to the public;

Project means Project I and Project II, and "Project" means either of them, provided that if Project II is not developed, "Project" shall refer only to Project I;

Project I means the development of a prime shopping centre on the BD Land targeting a gross leasable area of approximately 60,000 retail square meter;

Project II means securing the acquisition of the Adjacent Land and jointly develop a prime shopping centre on three levels targeting a gross leasable area of up to approximately 14,000 retail square meters on the Adjacent Land;

Property means all right, title and interest of the Property Company in and to the BD Land and, after acquisition by the Property Company, the Adjacent Land;

Property Company means Beta Development, s.r.o., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Czech Republic, with its registered office in Prague 3, Premyslovská 2845/43, Postal Code 278 01, the Czech Republic, identification number 279 105 80, registered in the Commercial Register maintained by the Municipal Court in Prague, Section C, Insertion 125882;

Purchase Offer has the meaning given to it in article 7.7.1;

Recipient has the meaning given to it in article 7.4.2;

Sale Interest has the meaning given to it in article 7.4.1;

Seller has the meaning given to it in article 7.4.2;

Shares means the Class A Shares and the Class B Shares in the Company;

Shareholder Loans means the shareholder loans made by either Shareholder (and any of its Affiliates) to the Company or, if any and if applicable, to any other Company Group Member;

Shareholders means the persons from time to time holding Shares;

Shareholders Agreement means any shareholders agreement that may be entered into between the Shareholders with respect to the Company from time to time;

Tag-Along Notice has the meaning given in article 7.6.1;



Transfer has the meaning given to it in article 7.2.1;

Transfer Notice has the meaning given to it in article 7.4.2;

Transfer Price has the meaning given to it in article 7.4.2; and

Written Resolutions has the meaning given to it in article 9.5.

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2011.

The first annual General Meeting will be held on the last Business Day of April, at 11:00 am.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to 27,900 (twenty-seven thousand nine hundred) A shares of the Company and to 3,100 (three thousand one hundred) B shares representing the total share capital of the Company as follows:

All these shares have been fully paid up by the shareholders by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) paid by the shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by articles 26, 26-3 and 26-5 (with article 26-1 paragraph (2) being not applicable as no contribution for assets other than cash has been made at the incorporation of the Company) of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the shareholders

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

- (a) the following persons are appointed as A directors of the Company for a duration of six years:
- Mr. Arnaud Burlin, whose professional address is at Unibail-Rodamco, Skretova 490/12, 120 00 Prague 2, Czech Republic; and
- Mr. Jaap Tonckens, whose professional address is at Unibail-Rodamco, 7 Place du Chancelier Adenauer, CS 31622, 75772 Paris Cedex 16, France;
- (b) Mr. Nicolas Tommasini, whose professional address is at 25, rue Balzac, 75406 Paris Cedex 08, France, is appointed as B director of the Company for a duration of six years;
- (c) Deloitte S.A., having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as external auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the next annual general meeting to be held in 2012; and
- (d) the address of the registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said person appearing signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette

Ont comparu

1. RODAMCO CZECH B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, avec siège social à Schphol Boulevard 371 Tower H, 118BK Luchthaven Schiphol, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Rotterdam sous le numéro 24278524 (Rodamco);

ici représenté par François Bernard, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et



2. ORCO PROPERTY GROUP S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.996 (Orco);

ici représenté par François Bernard, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble avec l'acte à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités respectives, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:

1. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "UNIBORC S.A." (la Société).

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi au Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré:
- (i) dans les limites de la commune par simple décision du Conseil; et
- (ii) au-delà des limites de la commune du siège social par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée de la manière requise pour une modification des Statuts.
- 2.2 La Société a encore le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
 - 3. Durée. La Société est constituée pour une période indéterminée.

4. Objet social.

- 4.1 La Société a pour objet social la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans la Société Immobilière et d'acquérir, développer, construire, posséder, exploiter, détenir, gérer, fournir des services en lien avec, financer, vendre, substituer et disposer de (ou négocier de toute autre manière) et concéder sous forme de crédit-bail à des tiers, la Propriété et le Projet.
 - 4.2 La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés du Groupe de la Société.
- 4.3 La Société peut emprunter sous toutes formes et émettre des titres de créance, obligations, certificats, actions, parts bénéficiaires, warrants et toutes sortes d'instruments de dette ou de capital.
- 4.4 La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.
- **5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 31.000 EUR, représenté par 27.900 actions A (les Actions de Classe A) et par 3.100 actions B (les Actions de Classe B), chaque Action ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

6. Actions.

- 6.1 Les Actions sont nominatives et emportent les mêmes droits, sauf disposition contraire des Statuts.
- 6.2 Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout Actionnaire de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces Actions, ainsi que la mention des / de la cession(s) des Actions et les dates de ces / cette cession(s). La propriété des Actions sera établie par inscription dans ledit registre.
- 6.3 Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux actionnaires sur demande et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président du Conseil.
- 6.4 Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y sont attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique à l'égard de la Société.
- 6.5 En cas d'exercice de l'Option d'Achat, les Actions de Classe A qui font l'objet de l'Option d'Achat seront automatiquement converties en Actions de Classe B avant même la cession au bénéficiaire de ladite Option d'Achat.
- 6.6 Sans préjudice des stipulations de l'article 6.5, en cas d'exercice de l'Option d'Achat, les Actionnaires se réuniront lors de et assisteront à et voteront en faveur des résolutions qui pourront être requises pour mettre en oeuvre la Conversion de l'Option d'Achat lors de toute assemblée devant notaire qui pourra être requise pour mettre en oeuvre la Conversion de l'Option d'Achat.
- 6.7 Sans préjudice des stipulations des articles 6.5 et 6.6, dans l'hypothèse où pour une quelconque raison suivant la mise en oeuvre de l'Option d'Achat, le bénéficiaire de ladite Option d'Achat se retrouve bénéficiaire d'Actions de Classe A, lesdites Actions de Classe A seront réputées en toutes hypothèses être des Actions de Classe B, et chaque Article cidessous devra être interprété en conséquence.

7. Cession des actions.

7.1 Généralités



- 7.1.1 Les dispositions de cet article s'appliquent à toute Cession, ou Cession proposée, de toute Participation dans la Société ou de toute participation liée dans celle-ci, sauf disposition contraire des Statuts ou sauf consentement écrit préalable de l'autre Actionnaire ou sauf autorisation expresse par un pacte conclu entre les Actionnaires et portant sur la Société.
 - 7.2 Restrictions aux Cessions
- 7.2.1 Sauf dans les cas prévus par cet article 7 ou avec le consentement écrit préalable de l'autre Actionnaire ou sauf autorisation expresse par un pacte conclu entre les Actionnaires à l'égard de la Société ou sauf obligation légale d'un Actionnaire découlant des lois applicables, aucun Actionnaire ne pourra, par voie directe ou indirecte, et ce jusqu'après le premier anniversaire de l'Ouverture du Projet I (la Période d'Indisponibilité):
- (iii) transférer toute Participation dans la Société aboutissant à un transfert de la propriété réalisée à titre gratuit ou pour une contrepartie de quelque forme que soit ou pour toute autre raison, en ce compris, mais pas limitativement: (a) les cessions par apport, une fusion, une cession, un échange, une vente comprenant une faculté de rachat, un prêt sur titres, les cessions en fiducie ou toutes autres opérations similaires, un don, un transfert pour cause de mort, une liquidation d'une communauté ou d'une succession ou (b) les cessions portant sur la propriété, la propriété bénéficiaire ou toute autre subdivision des droits de propriété ou de tous autres droits liés en particulier avec les Actions (en ce compris si besoin le droit de vote ou de recevoir des dividendes);
 - (iv) concéder, déclarer, créer ou disposer de tout droit ou de tout intérêt dans toute Participation dans la Société; ou
- (v) créer ou permettre l'existence de toute Sûreté portant sur une Participation dans la Société ou les droits dans celle-ci;

(collectivement un Cession et toute référence au verbe "Céder" doit être interprétée en conséquence).

- 7.3 Cessions Intra Groupe
- 7.3.1 Par exception, un Actionnaire peut à tout moment Céder en tout ou en partie la Participation dans la Société qu'il détient à une Société Affiliée constituée dans l'Union Européenne à condition que, préalablement à ladite Cession, le cessionnaire accepte par écrit (i) d'être lié et obligé par les termes du Pacte d'Actionnaires aux mêmes termes que l'Actionnaire cédant et (ii) de ne pas cesser d'être une Société Affiliée dans l'Union Européenne de l'Actionnaire cédant sauf si, avant de cesser d'être une Société Affiliée ou d'être établie dans l'Union Européenne, ladite Société Affiliée ne Cède toute sa Participation dans la Société à l'Actionnaire cédant ou à une Société Affiliée de l'Actionnaire cédant qui répond aux conditions de cet article.
 - 7.4 Droit de Premier Refus
- 7.4.1 Suite à l'expiration de la Période d'Indisponibilité, sauf avec le consentement de l'autre Actionnaire ou si c'est expressément permis par le Pacte d'Actionnaires, si l'un des Actionnaires souhaite Céder l'intégralité, mais pas moins de l'intégralité, de sa Participation dans la Société (la Participation à Vendre), autrement qu'en application de l'article 7.3.1 ci-dessus, alors cet Actionnaire ne pourra le faire que s'il respecte cet article 7.4 et les articles 7.5 à 7.7 ci-dessous, ainsi que toutes les autres conditions qui pourraient être imposées par le Pacte d'Actionnaires.
- 7.4.2 Avant toute Cession d'une Participation dans la Société, l'Actionnaire cédant (le Cédant) devra faire parvenir une notification (une Notification de Cession) à l'autre Actionnaire (le Destinataire) détaillant le prix (le Prix de Cession) et les principaux termes et conditions auxquels le Cédant propose de vendre la Participation à Vendre.
- 7.4.3 A la réception d'une Notification de Cession, le Destinataire aura le droit, moyennant envoi d'une notification écrite au Cédant endéans trente (30) jours suivant la réception de la Notification de Cession, d'acquérir l'intégralité (et pas moins que l'intégralité) de la Participation à Vendre, et ce aux termes de la Notification de Cession; si le Destinataire omet de notifier sa réponse à la Notification de Cession au Cédant endéans le délai de trente (30) jours mentionné cidessus, il sera présumé avoir irrévocablement renoncé à son droit de premier refus à l'égard de la Cession notifiée et avoir choisi de ne pas acquérir la Participation à Vendre.
- 7.4.4 Si le Destinataire n'a pas choisi d'acquérir l'Intégralité de la Participation à Vendre aux termes et conditions définis par la Notification de Cession, le Cédant aura le droit, endéans cent quatre-vingts (180) jours suivant l'envoi de la Notification de Cession, de céder l'intégralité de la Participation à Vendre à un tiers à un prix d'acquisition qui ne pourra être inférieur au Prix de Cession et à des termes et conditions qui ne pourront être significativement plus avantageux pour le tiers acquéreur que ceux décrits dans la Notification de Cession; si une telle Cession à un tiers ne peut être réalisée endéans le délai de cent quatre-vingts (180) jours mentionné ci-dessus, une nouvelle Notification de Cession devra être dûment notifiée par le Cédant au Destinataire.
- 7.4.5 Si le Destinataire a choisi d'acquérir l'intégralité de la Participation à Vendre aux termes et conditions décrits dans la Notification de Cession, les Actionnaires concluront la cession de la Participation à Vendre endéans trente (30) jours suivant le dernier des deux évènements suivants: (i) l'envoi de la réponse à la Notification de Cession et (ii) l'obtention de toutes les autorisations règlementaires et concurrentielles applicables en vertu des lois applicables à la Cession des Actions conformément à la Notification de Cession et ces autorisations ayant acquis force légale.
 - 7.5 Approbations Règlementaires
- 7.5.1 Si la cession de la Participation à Vendre au Destinataire ou au tiers acquéreur suivant l'article 7.4 ci-dessus est sujette à l'obtention d'une approbation de quelque autorité règlementaire, le délai de trente (30) jours décrit à l'article 7.4.5 ci-dessus se verra, si l'approbation en question n'a pas été obtenu au dixième (10 ème) Jour Ouvrable avant la fin



dudit délai, prolongée de manière à ce qu'elle expire à la fin du dixième (10 ème) Jour Ouvrable suivant le jour de l'obtention de la dernière approbation règlementaire.

7.6 Droit de Suite

- 7.6.1 Si l'Actionnaire de Classe B est le Destinataire et s'il n'exerce pas son droit d'acquérir la Participation à Vendre selon les termes établis par la Notification de Cession conformément à l'article 7.4 ci-dessus, il devra indiquer dans sa réponse à la Notification de Cession qui devra être notifiée à l'Actionnaire de Classe A endéans trente (30) jours à partir de la réception de la Notification de Cession s'il a l'intention de Céder sa Participation dans la Société à une éventuelle tierce personne en même temps que l'Actionnaire de Classe A et au même termes et conditions (une Notification de Droit de Suite).
- 7.6.2 Si l'Actionnaire de Classe B s'abstient d'envoyer à l'Actionnaire de Classe A une Notification de Droit de Suite endéans la période de trente (30) jours mentionnée ci-dessus, il sera présumé avoir renoncer irrévocablement à son droit de suite à l'égard de la Cession notifiée.
- 7.6.3 Si l'Actionnaire de Classe B a fait le choix d'exercer son droit de suite conformément à l'article 7.6.1. ci-dessus, l'Actionnaire de Classe A devra, au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant la clôture de la vente de sa Participation à Vendre, dévoiler à l'Actionnaire de Classe B l'identité du tiers acquéreur proposé, le prix d'acquisition proposé (qui ne pourra être inférieur au Prix de Cession notifié) et les termes du paiement et devra veiller à ce que ce tiers acquéreur (i) acquiert la Participation à Vendre de l'Actionnaire de Classe B à des termes et conditions qui ne pourront être moins avantageux que ceux convenus entre l'Actionnaire de Classe A et ledit tiers acquéreur; et (ii) conclue une convention de cession d'actions appropriée avec l'Actionnaire de Classe B à la date à laquelle l'Actionnaire de Classe A conclura la convention de cession d'actions portant sur la Participation à Vendre avec le tiers Vendeur.

7.7 Obligation de suite

- 7.7.1 Si à tout moment après la Période d'Indisponibilité, l'Actionnaire de Classe A reçoit une offre écrite de bonne foi d'un tiers et portant sur l'acquisition de 100% de la Participation dans la Société (une Offre d'Acquisition), l'Actionnaire de Classe A sera en droit de forcer l'Actionnaire de Classe B à vendre l'intégralité (mais pas moins de l'intégralité) de sa Participation dans la Société au tiers acquéreur proposé, conformément à cet article 7.7.
- 7.7.2 L'Actionnaire de Classe A devra envoyer une notification à l'Actionnaire de Classe B, avec copie à la Société, de l'exercice de l'obligation de suite décrite à cet article 7.7 (une Notification d'Obligation de Suite).
- 7.7.3 La Notification d'Obligation de Suite devra contenir soit (a) une copie de l'Offre d'Acquisition ou (b) une offre écrite du tiers acquéreur d'acquérir l'intégralité (et pas moins de l'intégralité) de la Participation de l'Actionnaire de Classe B au même prix par action et aux mêmes termes et conditions que ceux offerts à l'Actionnaire de Classe A. La Notification d'Obligation de Suite devra également stipuler la date à laquelle la cession sera réalisée (la Date de Réalisation de l'Obligation de Suite).
- 7.7.4 L'Actionnaire de Classe B aura le droit de choisir d'exercer son droit de premier refus conformément à l'article 7.4 ci-dessus, à condition qu'une notification écrite à cet effet ait été remise à l'Actionnaire de Classe A, copiée à la Société, endéans les trente (30) jours suivant la réception de la Notification d'Obligation de Suite (et à cet effet la Notification d'Obligation de Suite sera réputée être une Notification de Cession). Dans une telle hypothèse, l'article 7.4 trouvera à s'appliquer.
- 7.7.5 Si l'Actionnaire de Classe B ne choisit pas d'exercer son droit de premier refus endéans ladite période de trente (30) jours, ce droit de premier refus sera automatiquement et irrévocablement levé, et le mécanisme de l'obligation de suite et les obligations de l'Actionnaire de Classe B décrites dans le reste de cet article 7.7 trouveront automatiquement à s'appliquer, et:
- (i) la réalisation de la Cession de l'intégralité de la Participation dans la Société de l'Actionnaire de Classe B aura lieu à la Date de Réalisation de l'Obligation de Suite, ou à toute autre date ultérieure convenue entre l'Actionnaire de Classe A et le tiers acquéreur et notifiée à l'Actionnaire de Classe B avec copie à la Société et au lieu raisonnablement choisi par les parties ou, à défaut, au siège social de la Société; et
- (ii) lors de cette réalisation, l'Actionnaire de Classe B devra, en échange du paiement du prix d'acquisition pour sa Participation dans la Société, remettre au tiers acquéreur, ou à son ordre les certificats d'actions pertinents (s'il y en a) reflétant ladite cession, ensemble avec les autres documents (en ce compris pour éviter tout doute le registre de cession d'actions) dûment signés par l'Actionnaire de Classe B tels que pouvant être requis pour réaliser la Cession.
- 7.7.6 Le tiers acquéreur proposé ne devra pas avoir conclu d'accord, d'engagement, ou d'obligation avec l'Actionnaire de Classe A qui ait ou pourrait avoir l'effet de conférer à l'Actionnaire de Classe A une contrepartie pour sa Participation dans la Société qui soit supérieure à celle spécifiée dans l'Offre d'Acquisition.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un Conseil comprenant au moins trois Administrateurs (lesquels ne devront pas nécessairement être actionnaires de la Société) dont deux (2) seront choisis et nommés par l'Assemblée Générale à la majorité simple à partir d'une liste de candidats présentés par l'Actionnaire de Classe A et qui recevront un pouvoir de signature A (les Administrateurs A) et un (1) sera choisi et nommé par l'Assemblée Générale à la majorité simple à partir d'une liste de candidats présentés par l'Actionnaire de Classe B et qui recevra un pouvoir de signature B (l'Administrateur



- B) et ce, aussi longtemps que le pourcentage d'Actions détenues par l'Actionnaire de Classe B dans le capital de la Société ne tombe pas en-dessous de 10%, si tel n'est plus le cas, le Conseil sera composé de trois Administrateurs A..
- 8.2 Les Administrateurs de la Société seront nommés par l'Assemblée Générale pour un terme renouvelable ne pouvant excéder six ans. L'Assemblée Générale déterminera également la rémunération des Administrateurs (s'il y en a une). Sans préjudice de tous droits et recours contractuels, un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.
 - 8.3 Le Président sera chois parmi les Administrateurs A sur présentation par l'Actionnaire de Classe A.
- 8.4 Le Président occupera également les fonctions de DO de la Société, et, dans le respect des termes et conditions de ces Statuts, aura le pouvoir d'agir pour le compte de et de lier la Société.

9. Réunions du conseil.

- 9.1 Le Président présidera toutes les réunions du Conseil. Le Président pourra nommer un secrétaire (qui n'a pas besoin d'être un Administrateur) qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil. En l'absence du Président, le Conseil pourra nommer un autre membre du Conseil en tant que président intérimaire parmi les Administrateurs A par un vote majoritaire des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion.
- 9.2 Une notification écrite devra être donnée à chaque Administrateur de toute réunion du Conseil au moins cinq (5) Jours Ouvrables à l'avance à moins que tous les Administrateurs n'approuvent par écrit une période de notification plus courte. Toute notification devra comporter un ordre du jour identifiant les questions devant être discutées à la réunion ainsi que des copies de tous les documents pertinents devant être discutés à la réunion.
- 9.3 Les réunions du Conseil se tiendront au siège social de la Société au Luxembourg, ou en tout autre lieu convenu entre les Administrateurs, à condition que la majorité des réunions se tiennent au Luxembourg (avec une majorité des Administrateurs étant physiquement présents). Tout Administrateur peut convoquer une réunion du Conseil.
- 9.4 Le Conseil sera réputé se réunir si, étant dans des endroits séparés, les Administrateurs sont néanmoins reliés par téléphone ou par tout autre moyen de communication électronique qui permette aux participants de s'entendre et de se parler.
- 9.5 Une décision écrite signée par tous les Administrateurs devra être traitée comme si ladite décision avait été prise à une réunion du Conseil. Une telle décision sera constituée d'un ou de plusieurs documents contenant les résolutions signées par chaque Administrateur (les Résolutions Ecrites). La date des Résolutions Ecrites sera la date de la dernière signature d'un Administrateur sur les Résolutions Ecrites.
- 9.6 Chaque Administrateur sera habilité à nommer un autre Administrateur comme son mandataire pour assister aux Réunions, voter en faveur ou contre des résolutions ou s'abstenir et pour accomplir d'autres actes devant être accomplis par lui.
- 9.7 Tout Administrateur représenté par procuration ou participant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par un système de vidéoconférence sera réputé assister à la réunion.
- 9.8 Le quorum de présence à toute réunion du Conseil d'Administration pour traiter des affaires sera d'au moins deux (2) Administrateurs.
- 9.9 Sans préjudice de l'article 14, le Conseil se prononcera sur les questions par un vote à la majorité simple et chaque Administrateur disposera d'une (1) voix. Le Président n'aura pas droit à une seconde voix ou à une voix prépondérante.
- 9.10 Le procès-verbal de toute réunion du Conseil sera signé par au moins deux des Administrateurs qui étaient présents ou représentés à la réunion en question.

10. Pouvoirs du conseil.

10.1 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer ou faire effectuer tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par ces Statuts relèvent de la compétence du Conseil.

11. Délégation de pouvoirs.

- 11.1 Le Conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que le pouvoir de représenter la Société à cet égard au DO de la Société ou à plusieurs personne(s) (qui n'ont pas besoin d'être actionnaire(s) ou membre (s) du Conseil).
- 11.2 Le Conseil peut également déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et déterminer les termes et conditions de cette délégation de pouvoirs.
- 12. Pouvoir de signature. La Société sera engagée envers les tiers dans tous les domaines par la signature du DO. La Société sera en outre être engagée par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle un pouvoir de signature spécifique a été accordé par le DO, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Dans les limites de la gestion jounalière, la Société sera liée par la seule signature de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 11 ci-dessus.
- **13. Conflit d'intérêts.** Dans le cas où un Administrateur a ou pourrait avoir un quelconque intérêt personnel dans une transaction de la Société, les dispositions de l'article 57 de la Loi trouveront à s'appliquer.



14. Matières réservées au conseil

- 14.1 Sans préjudice de la suite de cet article 14, toute résolution du Conseil devra être approuvée par une majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés pour pouvoir être passée.
- 14.2 Tant que Orco Property Group SA et / ou ses Sociétés Affiliées détiendra au moins 10% du total des Actions de la Société émises et en circulation, les questions suivantes requerront le vote affirmatif d'au moins un (1) Administrateur A et de l'Administrateur B, pour autant qu'un Administrateur B soit en fonctions:
- (i) à l'exception de ce qui concerne la Société, les modifications importantes apportées aux statuts ou autres documents constitutifs de tout Membre du Groupe de la Société, sauf si c'est prévu dans le Plan d'Affaires;
- (ii) la disposition par tout Membre du Groupe de la Société ou la conclusion par tout Membre du Groupe de la Société portant sur la disposition de tout ou partie de (ou des participations ou des droits dans) la Propriété, un Projet ou la Société Immobilière;
- (iii) à l'exception de ce qui concerne la Société, toute proposition portant sur la liquidation de tout Membre du Groupe de la Société ou d'engager toute autre procédure volontaire portant sur la liquidation, la réorganisation, le réajustement ou sur d'autres mesures en vertu de toute loi sur les faillites, l'insolvabilité ou autre ou le consentement par toute Membre du Groupe de la Société à un décret ou à une ordonnance de redressement ou à tout dépôt d'une requête en vertu de cette loi ou à la nomination d'un administrateur provisoire, séquestre ou liquidateur ou toute autre action volontaire de la part de tout Membre du Groupe de la Société dans le cadre de sa faillite, de sa réorganisation, de sa liquidation, de sa dissolution ou de la résiliation de son statut de société;
- (iv) à l'exception de ce qui concerne la Société, la fusion, consolidation, scission ou toute autre transformation de tout Membre du Groupe de la Société, sauf si c'est prévu dans le Plan d'Affaires; et
- (v) toute modification importante de l'un des paramètres pour le Projet telle que pouvant être conclue dans le Pacte d'Actionnaires.
- 14.3 Tant que Orco Property Group SA et / ou une de ses Sociétés Affiliées détiendront au moins 40% (mais moins de 50%) du total des Actions de la Société émises et en circulation, les questions suivantes requerront le vote affirmatif d'au moins un (1) Administrateur A et de l'Administrateur B, pour autant qu'un Administrateur B soit en fonctions:
- (i) la vente, le transfert, la cession ou l'aliénation de toute autre manière, ou l'acquisition d'actifs dans la mesure où la valeur globale de tous ces biens ainsi vendus, transférés, cédés ou autrement aliénés ou acquis endéans une période de douze (12) mois dépasse 1.000.000 EUR sauf si c'est prévu dans le Plan d'Affaires;
- (ii) la modification du capital autorisé ou émis de tout Membre du Groupe de la Société, sauf celui de la Société ou l'émission de participations à toute personne (sauf, dans chaque cas, tel que prévu par le Pacte d'Actionnaires ou le Plan d'Affaires):
- (iii) l'initiation ou la conduite (y compris le règlement) de procédures réglementaires légales ou gouvernementales auxquelles tout la Société ou l'une de ses Sociétés Affiliées (à l'exception de la Société Immobilière et des filiales de cette dernière) est partie et où le montant en jeu ou la perte pour la Société ou ses Sociétés Affiliées pourrait dépasser 750.000 EUR au total, à l'exception de l'engagement de procédures légales qui sont immédiatement nécessaires et ne peuvent être retardées;
- (iv) à l'exception de ce qui concerne la Société ou la Société Immobilière, la nomination ou le changement de l'auditeur ou des conseillers fiscaux de tout Membre du Groupe de la Société;
- (v) la nomination ou le changement des conseillers fiscaux de la Société; la nomination ou le changement de l'auditeur de la Société Immobilière;
- (vi) adopter ou modifier toute politique de comptabilité ou d'évaluation ou les méthodes d'amortissement de tout Membre du Groupe de la Société;
- (vii) l'entrée de tout Membre du Groupe de la Société dans un partenariat, une joint venture, un lien de contrôle, un transfert de bénéfices, un partenariat tacite ou un accord similaire, sauf si c'est prévu dans le Plan d'Affaires; et
- (viii) la détermination ou le versement d'indemnités aux dirigeants de la Société et de la Société Immobilière n'étant pas prévues dans le Plan d'Affaires.
- 14.4 Tant que Orco Property Group SA et / ou une de ses Sociétés Affiliées détiendront au moins 25% (mais moins de 40%) du total des Actions de la Société émises et en circulation, les Matières Réservées au Conseil seront les matières énoncées à l'article 14.2 et celles énoncées à l'article 14.3 (ii), 14.3 (vii) et 14.3 (viii).

15. Assemblées générales.

- 15.1 Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires
- L'Assemblée Générale dûment constituée représente l'ensemble des Actionnaires. Elle exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi.
 - 15.2 Assemblée Générale Annuelle Autres Assemblées Générales
- 15.2.1. L'Assemblée Générale annuelle sera tenue à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social qui peut être spécifié dans l'avis de convocation de l'assemblée, le dernier Jour Ouvrable du mois d'avril, à 11:00. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.



15.2.2 D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues au lieu et au moment spécifiés dans les avis de convocation respectifs de ces assemblées, étant entendu toutefois que la majorité des Assemblées Générales aura lieu en dehors de la République tchèque.

16. Avis de convocation, Quorum et Procédures de vote

- 16.1 Les formalités de convocation et le quorum prévus par la loi régissent les avis de convocation pour, et la conduite des Assemblées Générales, sauf disposition contraire ci-dessous.
- 16.2 Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent comprendre le lieu, la date et l'heure de l'assemblée et devront inclure un ordre du jour identifiant de manière raisonnablement détaillée les questions à discuter (à moins que les Actionnaires n'en décident autrement).
- 16.3 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable si tous les Actionnaires acceptent de renoncer aux avis de convocations.
- 16.4 Le Conseil ainsi que les commissaires aux comptes, s'il y en a, peuvent convoquer une Assemblée Générale. Ils sont obligés de la convoquer de manière à ce qu'elle soit tenue endéans un délai d'un mois, si les Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société l'exigent par écrit, avec une indication de l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société peuvent exiger l'ajout d'un ou de plusieurs objets à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être adressée, par courrier recommandé, à la Société au moins (cinq) jours avant ladite Assemblée Générale.
- 16.5 Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale prendront la forme d'annonces publiées deux fois, avec un intervalle minimum de huit jours, et huit jours avant la réunion, au Mémorial et dans un journal luxembourgeois. Un avis sera envoyé par courrier huit jours avant l'Assemblée Générale aux Actionnaires nominatifs. Lorsque toutes les Actions sont nominatives, les avis de convocation ne pourront être envoyés que par lettre recommandée.
 - 16.6 Chaque action donne droit à une voix.
- 16.7 Sous réserve des articles 16.8 et 16.13, les résolutions à une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés et votants.
- 16.8 Le quorum pour les Assemblées Générales sera, sur première convocation, d'un (1) représentant dûment autorisé de l'Actionnaire de Classe A et d'un (1) représentant dûment autorisé de l'Actionnaire de Classe B. Les résolutions portant modification des Statuts de la Société ne pourront être adoptées qu'à une Assemblée Générale où la moitié au moins du capital social sera représentée et l'ordre du jour indiquera les modifications des Statuts proposées et, le cas échéant, le texte de celles qui concerneront les objets ou la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une deuxième assemblée pourra être convoquée, sans aucune exigence de quorum, au moyen d'avis publiés deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée au Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Un tel avis de convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibèrera valablement quel que soit la proportion du capital représentée. Lors des deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront emporter au moins les deux-tiers des voix exprimées à ladite Assemblée Générale. Les votes relatifs aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour calculer la majorité. Cependant, la nationalité de la Société ne pourra être changée et les engagements de ses actionnaires tels qu'ils sont décris dans les Statuts ne pourront être augmentés qu'avec le consentement unanime des actionnaires et des obligataires, s'il y en a, ou tel que prévu dans tout pacte d'actionnaires qui pourra être conclu de temps à autre entre les Actionnaires à l'égard de la Société.
- 16.9 Un Actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant une autre personne (qui n'a pas besoin d'être un actionnaire) comme son mandataire par écrit que ce soit en original, par télécopie ou par e-mail contenant une signature électronique.
- 16.10 Tout Actionnaire pourra participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par d'autres moyens similaires de communication par lesquels: (i) les actionnaires participant à l'assemblée pourront être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion pourront s'entendre et se parler, (iii) la transmission de l'Assemblée sera effectuée de manière continue, et (iv) les Actionnaires pourront délibérer correctement, et la participation à une assemblée par de tels moyens constituera une participation en personne à cette assemblée.
- 16.11 Le Président présidera l'Assemblée Générale. Si le Président n'est pas présent en personne, les Actionnaires éliront, avant de commencer toute délibération, un président pro tempore pour ladite Assemblée Générale. Le président de l'Assemblée Générale en question devra nommer un secrétaire et les actionnaires nommeront un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur de l'Assemblée Générale en question formeront le bureau de l'Assemblée Générale.
- 16.12 Le procès-verbal de l'Assemblée Générale sera signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui le souhaitera.
- 16.13 Tant que Orco Property Group SA et / ou une de ses Sociétés Affiliées détiendra au moins 10% du total des Actions de la Société émises et en circulation, les questions suivantes requerront un vote positif de 100% des Actions présentes ou représentées:



- (i) des changements importants de ces Statuts, sauf s'ils sont prévus dans le Plan d'Affaires ou sauf s'ils sont requis pour donner effet à la Conversion de l'Option d'Achat;
- (ii) toute proposition de dissoudre la Société ou d'engager toute autre procédure volontaire portant sur la liquidation, la réorganisation, le réajustement ou sur d'autres mesures en vertu de toute loi sur les faillites, l'insolvabilité ou autre ou le consentement par la Société à un décret ou à une ordonnance de redressement ou à tout dépôt d'une requête en vertu de cette loi ou à la nomination d'un administrateur provisoire, séquestre ou liquidateur ou toute autre action volontaire de la part de la Société dans le cadre de sa faillite, de sa réorganisation, de sa liquidation, de sa dissolution ou de la résiliation de son statut de société; et
- (iii) la fusion, la consolidation, la scission ou toute autre transformation de la Société, sauf si c'est prévu dans le Plan d'Affaires.
- 16.14 Tant que Orco Property Group SA et / ou une de ses Sociétés Affiliées détiendra au moins 40% du total des Actions de la Société émises et en circulation, les questions suivantes requerront un vote positif de 100% des Actions présentes ou représentées:
 - (i) la nomination ou le changement de l'auditeur de la Société;
- (ii) la modification du capital autorisé ou émis de la Société ou l'émission de participations à toute personne (sauf, dans chaque cas, tel que requis pour donner effet à la Conversion de l'Option d'Achat, tel qu'envisagée par le Pacte d'Actionnaires ou expressément prévues dans le Plan d'Affaires); et
- (iii) la détermination ou le payement d'une indemnité à tout Administrateur, Président ou à tout autre dirigeant de la Société, sauf stipulation expresse dans le Plan d'Affaires.
- **17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année (l'Exercice Social).

18. Comptes annuels.

- 18.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, le Conseil dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi applicable.
- 18.2 Au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil soumettra les comptes annuels de la Société ensemble son rapport ainsi que tous les autres documents qui pourront être requis par la loi au(x) réviseur(s) externe (s) de la Société qui dresseront/a leur/son rapport sur cette base.
- 18.3 Au plus tard 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle, les comptes annuels de la Société, les rapports du Conseil et celui de l'auditeur de la Société, ainsi que tous les autres documents requis par la loi, seront mis à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société et ceux-ci pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

19. Affectation des bénéfices.

- 19.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social émis. Le solde du bénéfice net sera à la disposition de l'Assemblée Générale, ainsi que du Conseil, conformément à l'article 19.2.
- 19.2 Les Dividendes, s'ils sont payables, seront, dans le respect de la loi applicable, distribués au moment et au lieu fixés par le Conseil dans les limites de la décision de l'Assemblée Générale. Des dividendes intérimaires pourront être payés par le Conseil dans les conditions prévues par la Loi.
- 19.3 Sous réserve des lois applicables, après l'Ouverture du Projet I et sous réserve de l'article 19.1, tous les Flux de Trésorerie Net de tout Exercice Financier devront être payés et distribués aux Actionnaires de la manière suivante et par ordre de priorité:
- (i) d'abord, aux Actionnaires, en proportion de leurs Proportions du Capital respectives, jusqu'à ce que les Actionnaires aient reçu une distribution globale égale au plus élevé de (i) 120% de leur Apports en Capitaux et (ii) la somme de leurs Apports en Capitaux respectifs plus un rendement annuel composé de 12%; et
 - (ii) par la suite, aux Actionnaires, au prorata de leurs participations respectives dans la Société.
- 19.4 Dans les quinze (15) Jours Ouvrables de l'approbation des comptes de la Société pour un Exercice Social, la Société devra, dans la mesure maximale permise par la loi, distribuer aux Actionnaires leurs part respective (calculées conformément à l'article 19.3), le cas échéant, des Flux de Trésorerie Net de la Société pour ledit Exercice Social.
- **20. Auditeur.** La Société sera auditée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale pour une période de nomination ne dépassant pas six ans et choisis parmi la liste des réviseurs d'entreprises agréés tenue par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Les commissaires aux comptes sont rééligibles.
- 21. Dissolution et Liquidation. La Société pourra être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée en conformité avec les exigences énoncées à l'article 16.13. Dans le cas d'une dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. Ladite Assemblée Générale devra également déterminer les pouvoirs et la rémunération du / des liquidateur(s)



22. Loi applicable. Toutes les questions qui ne sont pas expressément régies par ces Statuts seront réglées conformément à la Loi.

23. Définitions. Actionnaire de Classe A signifie le détenteur d'Actions de Classe A;

Actionnaire de Classe B signifie le détenteur d'Actions de Classe B;

Actionnaires signifie les personnes qui détiennent périodiquement des Actions;

Actions signifie les Actions de Classe A et les Actions de Classe B de la Société;

Actions de Classe A signifie les actions A de la Société;

Actions de Classe B signifie les actions B de la Société;

Administrateur A signifie un administrateur qui dispose d'un pouvoir de signature A et qui a été nommé par l'Assemblée Générale sur proposition de l'Actionnaire de Classe A;

Administrateur B signifie un administrateur qui dispose d'un pouvoir de signature B et qui a été nommé par l'Assemblée Générale sur proposition de l'Actionnaire de Classe B;

Administrateurs signifie les Administrateurs A et B de la Société et Administrateur signifie l'un de ceux-ci;

Apports en Capitaux signifie toutes les sommes versées par les Actionnaires (ou une de leurs Sociétés Affiliées respectives) à la Société, que ce soit en espèces, en nature ou par le biais de Prêts d'Actionnaires (capitalisés ou non) avec les intérêts échus:

Assemblée Générale signifie chaque assemblée générale des Actionnaires;

Conseil signifie le conseil d'administration de la Société;

Cédant a le sens qui lui est donné à l'article 7.4.2;

Cession a le sens qui lui est donné à l'article 7.2.1;

Contrôle signifie à l'égard de toute entité, la capacité, directement ou indirectement, de diriger ou de provoquer la direction des politiques et la gestion d'une telle entité, que ce soit à travers la propriété de valeurs mobilières, par un contrat ou autrement, à condition que ni la Société ni aucun Membre du Groupe de la Société ne puisse être considéré comme une Société Affiliée d'un Actionnaire; et «Contrôlé» et «Contrôlant» doivent être interprétés en conséquence;

Conversion de l'Option d'Achat signifie la conversion de toutes les Actions de Classe A qui font l'objet de l'Option d'Achat en Actions de Classe B, dans l'intention qu'aucune Action de Classe A ne soit détenue par le bénéficiaire de l'Option d'Achat;

Date de Réalisation de l'Obligation de Suite a le sens qui lui est donné à l'article 7.7.3;

Destinataire a le sens qui lui est donné à l'article 7.4.2;

DO signifie DO, celui-ci étant l'Administrateur-Délégué de la Société;

Exercice Social a le sens qui lui est donné à l'article 17;

Flux de Trésorerie Net a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Actionnaires;

Groupe de la Société signifie la Société, la Société Immobilière et chacune de leurs Filiales de temps à autre;

Jours Ouvrables signifie un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques sont ouvertes à Prague, Paris et Luxembourg et exercent la gamme complète de leurs activités;

Loi signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Matières Réservées au Conseil signifie les sujets énumérés à l'article 14 de ces Statuts pour lesquels les décisions doivent être prises par le vote positif d'au moins un Administrateur A et d'un Administrateur B;

Membre du Groupe de la Société signifie n'importe quel membre du Groupe de la Société;

Notification de Cession a le sens qui lui est donné à l'article 7.4.2;

Notification de Droit de Suite a le sens qui lui est donné à l'article 7.6.1;

Notification d'Obligation de Suite a le sens qui lui est donné à l'article 7.7.2;

Offre d'Acquisition a le sens qui lui est donné à l'article 7.7.1;

Option d'Achat a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Actionnaires;

Ouverture du Projet I signifie l'ouverture du Projet I au public;

Pacte d'Actionnaires signifie tout pacte d'actionnaires qui pourra être conclu entre les actionnaires à l'égard de la Société de temps à autre;

Participation à Vendre a le sens qui lui est donné à l'article 7.4.1;

Participation dans la Société signifie, à l'égard de chaque Actionnaire, le droit, le titre et la participation de cet Actionnaire dans toutes les Actions détenues par cet Actionnaire (ou l'une de ses Sociétés Affiliées) et tous les Prêts d'Actionnaires fournis par cet Actionnaire (ou l'une de ses Sociétés Affiliées) à la Société ou à tout Membre du Groupe de la Société;

Période d'Indisponibilité a le sens qui lui est donné à l'article 7.2.1;

Plan d'Affaires signifie le plan d'affaires tel que convenu entre les Actionnaires de temps à autre en accord avec le Plan d'Affaires;



Président signifie le président du Conseil nommé selon la procédure décrite à l'article 8.3;

Prêts d'Actionnaires signifie les prêts d'actionnaires faits par chacun des actionnaires (et ses Sociétés Affiliées) à la Société ou, le cas échéant et s'il y a lieu, à tout autre Membre du Groupe de la Société;

Prix de Cession a le sens qui lui est donné à l'article 7.4.2;

Projet signifie le Projet I et le Projet II, et «Projet» signifie l'un de ceux-ci, étant entendu que si le Projet II n'est pas développé, "Projet" ne visera que le Projet I;

Projet I signifie que le développement d'un centre commercial de choix sur la Terrain BD ciblant une superficie locative brute de vente au détail d'environ 60.000 mètres carrés;

Projet II signifie la sécurisation de l'acquisition du Terrain Adjacent et le développement conjoint d'un centre commercial de choix sur trois étages ciblant une superficie locative brute de vente au détail allant jusqu'à environ 14 000 mètres carrés sur le Terrain Adjacent;

Proportions du Capital signifie, en ce qui concerne chacun des Actionnaires, la proportion de temps à autre des Apports en Capitaux effectués par cet Actionnaire (et chacune de ses Sociétés Affiliées), divisée par le total de tous les Apports en Capitaux qui auront été faits par l'ensemble des Actionnaires (et leurs Sociétés Affiliées respectives);

Propriété signifie tous les droits, titres et intérêts de la Société Immobilière dans le et au Terrain BD et, après l'acquisition par la Société Immobilière, dans le et au Terrain Adjacent;

Résolutions Ecrites a le sens qui lui est donné à l'article 9.5;

Société Affiliée signifie, à l'égard de n'importe quelle entité, une autre entité qui, directement ou indirectement, par le biais d'un ou plusieurs intermédiaire, Contrôle, est Contrôlée par, ou est sous le Contrôle commun avec une telle entité;

Société Immobilière signifie Beta Development,, s.r.o., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de la République Tchèque, avec son siège social à Prague 3, Premyslovská 2845/43, code postal 278 01, la République Tchèque, le numéro d'identification 279 105 80, immatriculée au Registre de Commerce tenu par le Tribunal Municipal de Prague, section C, insertion 125882;

Statuts signifie les présents statuts de la Société;

Sûreté signifie une hypothèque, une sûreté réelle, un nantissement, un gage, une option, une restriction, un droit de premier refus, un droit de préemption, un droit ou intérêt d'un tiers (y compris par voie de bail ou autrement), une autre sûreté ou garantie de toutes sortes, ou un autre type d'arrangement préférentiel (y compris, sans limitation, un transfert de titre ou une convention de rétention) ayant des effets similaires;

Terrain Adjacent signifie les parcelles de biens immobiliers comprenant jusqu'à 12.230 mètres carrés d'espace dans l'ensemble et situées dans l'aire cadastrale Bubny de Prague 7; et

Terrain BD signifie les parcelles de biens immobiliers comprenant environ 36.187 mètres carrés d'espace dans l'ensemble et situées dans l'aire cadastrale Bubny de Prague 7.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra le dernier Jour Ouvrable du mois d'avril, à 11:00.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils souscrivent les 27.900 (vingtsept mille neuf cents) actions de classe A et les 3.100 (trois mille cent) actions de classe B représentant la totalité du capital social de la Société comme suit:

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par les actionnaires par paiement en numéraire, de sorte que le montant de 31.000 EUR (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 (l'article 26-1 paragraphe 2 n'étant pas applicable dans la mesure où aucun apport autre qu'en numéraire n'a été effectué à la création de la société) de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de deux mille euros (€ 2.000,-).

Résolutions des actionnaires

Les comparants prénommés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:



- 1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateur ayant un pouvoir de signature A pour une durée de 6 ans.
- Mr. Arnaud Burlin, dont l'adresse professionnelle est à Unibail-Rodamco, Skretova 490/12, 12000 Prague 2, République Tchèque; et
- Mr. Jaap Tonckens, dont l'adresse professionnelle est à Unibail-Rodamco, 7 Place du Chancelier Adenauer, CS 31622, 75772 Paris Cedex 08, France;
- 2. et Mr. Nicolas Tommasini, dont l'adresse professionnelle est au 25, rue Balzac, 75406 Paris Cedex 08, France, est nommé en tant qu' administrateur ayant un pouvoir de signature B pour une durée de six ans.
- 3. Deloitte S.A., établi au 560, rue Neudorf, L-2220, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg est nommé en tant que réviseur indépendant de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2012;
 - 4. le siège social de la société est fixé au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Esch/Alzette.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Romano, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15179. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011167710/1048.

(110194268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

GPM Asset Holding Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 67.555.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 30 novembre 2011, il a été convenu ce qui suit:

Est élu administrateur-délégué:

M. Jan de Wispelaere, administrateur-délégué, Fazantenlaan, 13, B-3050 Out-Heverlee.

Son mandat prendra fin le 30 novembre 2017.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

GPM ASSET HOLDING LIMITED S.A.

Signature

Référence de publication: 2011170029/14.

(110196953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

HF Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 150.970.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 novembre 2011

1. Nomination d'un délégué à la gestion journalière.

Le Conseil décide de nommer Monsieur Olivier Ralet, résidant professionnellement à B-1310 La Hulpe, avenue Reine Astrid 92, à la fonction de délégué à la gestion journalière.

Cette délégation est effective dès ce jour et valable jusque l'assemblée générale 2014.

Sidney D. BENS / Stéphan SONNEVILLE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011170031/14.

(110196874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.



Izzo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 53.453.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 28 octobre 2011

Rossella IZZO, est démissionnaire de son mandat d'Administrateur.

Fortunato CAUZZO, Expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, est nomné Administrateur jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

EASIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2011170035/14.

(110196885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Kubsys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 48, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 104.308.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2010

- 1. L'Assemblée nomme comme Administrateurs pour une durée de 6 ans (jusqu'à l'Assemblée Générale que se tiendra en l'année 2016):
 - Monsieur Laurent Busser, né à Alger (Algérie) le 4 mars 1966, demeurant à 24 Rue Marie Curie, L-3447 Dudelange;
 - Monsieur Gérard Busser, né à Alger (Algérie) le 13 novembre 1937, demeurant à 9 Bd Joseph Fabre, F-13012 Marseille;
- Madame Angélique Makayed, née à Minsk (Bélarus) le 13 juillet 1975, demeurant à 24 Rue Marie Curie, L-3447 Dudelange.
- 2. L'Assemblée nomme comme délégué à la gestion journalière pour une durée de 6 ans (jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2016):
 - Monsieur Laurent Busser, né à Alger (Algérie) le 4 mars 1966, demeurant à 24 Rue Marie Curie, L-3447 Dudelange.
- 3. L'Assemblée nomme comme Commissaire pour une durée de 6 ans (jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2016):
 - Monsieur Roland Kohn, né à Luxembourg le 16 septembre 1951, demeurant à 3 rue de la Forêt, L-3354 Leudelange. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 08 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170037/22.

(110196998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Loftinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 124.947.

Je vous fais part de ma démission en tant qu'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1 er décembre 2011.

Ardavon Holdings LTD

Signature

Référence de publication: 2011170045/11.

(110196997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.



Loftinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 124.947.

Je vous fait part de ma démission en tant qu'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1 er décembre 2011.

Francis N. Hoogewerf.

Référence de publication: 2011170046/9.

(110197015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Loftinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 124.947.

Je vous fait part de ma démission en tant que commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1 er décembre 2011.

Henri Vanherberghen.

Référence de publication: 2011170047/9.

(110197040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Loftinvest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 124.947.

La soussignée HOOGEWERF & CIE, avec siège social à Luxembourg, dénonce avec effet immédiat, le siège de la société LOFTINVEST S.A., qui était à 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er décembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour Hoogewerf & Cie

Signature

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2011170048/14.

(110197042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Lion/Silk Funding Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.330.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 30 novembre 2011

En date du 30 novembre 2011 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur James COCKER en tant que gérant A de la Société et ce avec effet au 24 novembre 2011.
- de nommer Monsieur Dominik HALSTENBERG né le 10 août 1974 à Cologne, Allemagne, demeurant professionnellement au 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 24 novembre 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- Janet Mary DUNLOP
- Dominik HALSTENBERG

Gérants B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Richard BREKELMANS
- Johan DEJANS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 1 er décembre 2011.

Stijn Curfs Mandataire

Référence de publication: 2011170039/27.

(110196805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Loftinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 124.947.

le vous faire part de ma démission en tant qu'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1 er décembre 2011.

Joao FERREIRA.

Référence de publication: 2011170044/9.

(110196984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Macrom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 71.354.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 avril 2011 que:

Est élu, en qualité de Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2014:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009 que:

Le siège social de la société est transféré du 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

De ce fait, l'adresse professionnelle de deux Administrateurs est modifiée de la manière suivante:

- Madame Mireille GEHLEN, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,
- Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011170070/23.

(110196938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Mongolian Coal Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 154.474.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 5 décembre 2011 que:

1. L'Assemblée confirme la nomination de M. Francis N. HOOGEWERF, né le 12 février 1941 à Minehead, Royaume-Uni, demeurant à 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2016.

Fait à Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Pour Hoogewerf & Cie

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011170074/16.

(110197044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.



Open Mind Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 143.850.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant, et ce avec effet immédiat:

Monsieur Domenico GRASSI, Via S. Marco 48, 20121 Milan, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011170082/14.

(110196812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Lion/Silk Funding Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.331.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 30 novembre 2011

En date du 30 novembre 2011 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur James COCKER en tant que gérant A de la Société et ce avec effet au 24 novembre 2011.
- de nommer Monsieur Dominik HALSTENBERG, né le 10 août 1974 à Cologne, Allemagne, demeurant professionnellement au 21 Grosvenor Place, Londres, SW1X 7HF, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 24 novembre 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- Janet Mary DUNLOP
- Dominik HALSTENBERG

Gérants B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Richard BREKELMANS
- Johan DEJANS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 ^{er} décembre 2011.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2011170040/27.

(110196809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

La Continentale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 13.093.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 1 er décembre 2011 les décisions suivantes ont été prises:

- le siège social de la société est transféré au:
- 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg,
- l'adresse de l'administrateur INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A. est transférée au:
- 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.
- l'adresse du commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION est transférée au:
- 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



LA CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2011170041/17.

(110197028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Oil Technologies International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 131.752.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suite à une assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2011, Il a été prononcé la clôture de la liquidation de la Société OIL TECHNOLOGIES INTERNATIONAL S.A., qui cesse d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années à l'ancien siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011170083/14.

(110196891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Prada Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 69.206.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de Prada Company S.A. du 10 novembre 2011

L'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social de la société le 10 novembre 2011 a pris la résolution suivante:

- Prolongation du mandat d'administrateur de la société de Madame Alessandra Cozzani, demeurant Via Vergani Orio 11, 20125 Milan, Italy, Madame Murielle Vincenti, demeurant Via Sione 4, 6900 Massagno, Suisse, Monsieur Francesco Antonio Cassiano, demeurant Vicolo Sottocorte 2, 6500 Bellinzona, Suisse, administrateurs de la Société à compter du 10 novembre 2011, jusqu'au au 31 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011170089/17.

(110196837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Russian Securitisation Platform S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.829.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2011

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Stéphanie Becker, avec effet au 16 novembre 2011.
- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011170091/16.

(110196905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck